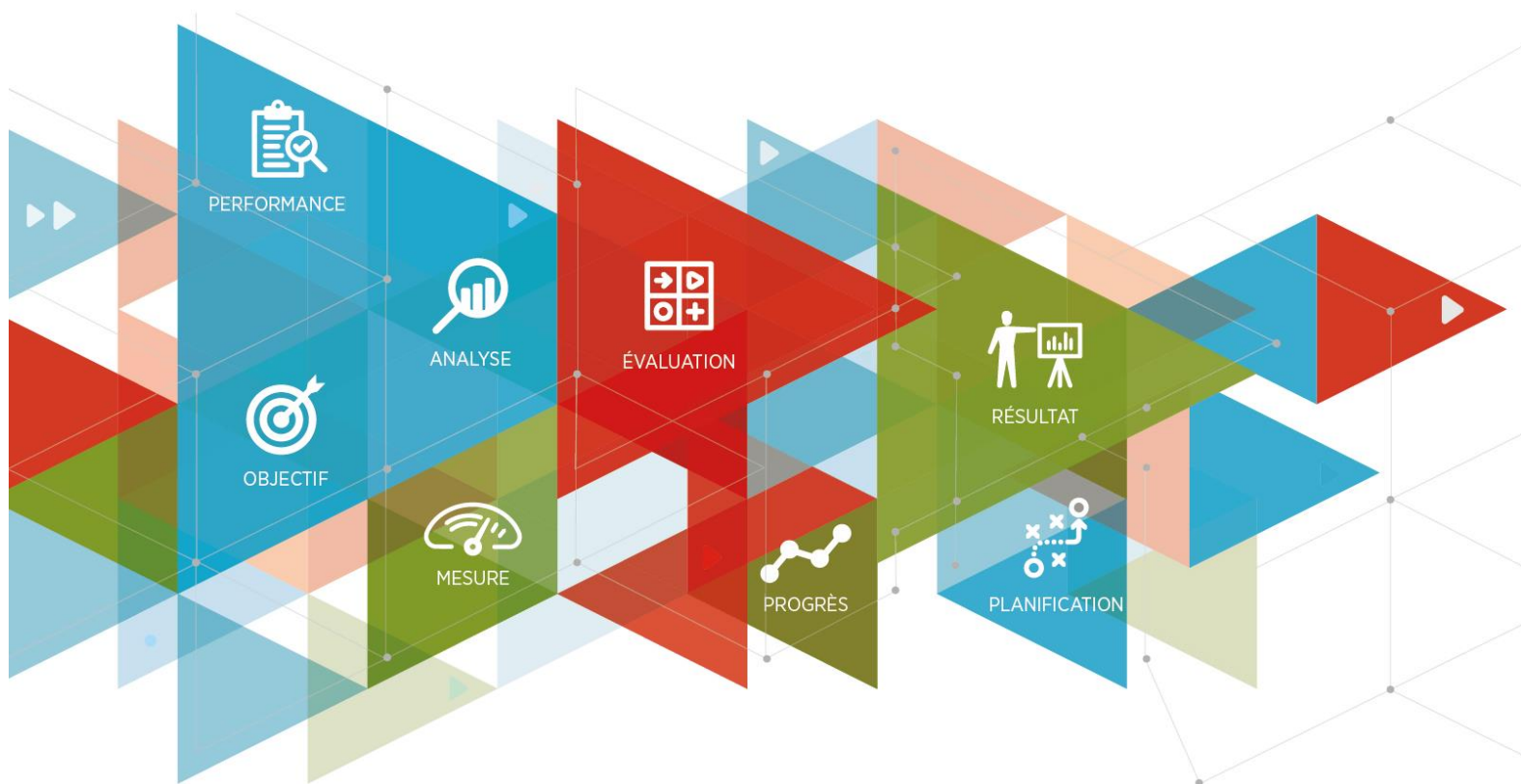


STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

Rapport d'évaluation de mi-parcours

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie (SQSV) 2017-2027 est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) de lui transmettre le bilan de mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie au plus tard le 31 mars 2022.

Le présent bilan vise à évaluer le degré de réalisation de la SQSV après 48 mois de mise en œuvre ainsi que la conformité des actions réalisées par rapport au plan initial. L'aide financière accordée pour la mise en œuvre de la SQSV est de 179,7 M\$ du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021.

Le document officiel de la SQSV est disponible à cet emplacement sur le site Internet du MEI. La présente évaluation a été réalisée conformément à la Charte d'évaluation de programmes du Ministère, disponibles à [cet emplacement sur le site Internet de Quebec.ca](#).

AUTEUR DU RAPPORT

Jean-François Lizotte
Évaluateur de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de
l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4902

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation de mi-parcours, notamment le personnel de la Direction des sciences de la vie.

Un comité d'évaluation, constitué à l'occasion de la présente évaluation de mi-parcours, avait pour objectif d'obtenir assurance que les constats du rapport d'évaluation de mi-parcours sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité, présentés ci-dessous, devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation de mi-parcours et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous remercions les membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Vanessa Claveau**, directrice
Direction des sciences de la vie (DSV), MEI.
- **Vanessa Marsan**, chef d'équipe
DSV, MEI.
- **Julie Couture**, directrice
Direction de la recherche et de la coordination interne (DRCI),
ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- **Jean-François Brochu**, directeur
Direction sectorielle et d'intelligence d'affaires (DSIA), Investissement Québec.
- **Nadia Dubé**, Directrice de projets principale, Investissements directs étrangers
DSIA, Investissement Québec.
- **Dominic Bélanger**, directeur par intérim
Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament (DAPM), MSSS.
- **Marlaine Rousseau**, conseillère en innovation
Direction de la valorisation et du capital d'investissement (DVCI), MEI.
- **Yvon Fréchette**, conseiller en innovation
Direction de la recherche collaborative (DRC), MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur principal et chef d'équipe en évaluation
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEI
- **Jean-François Lizotte**, évaluateur de programmes
DPE, MEI.

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021, le gouvernement du Québec a accordé 179,7 M\$ d'aide financière pour la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 (SQSV). Au 31 mars 2021, la mise en œuvre de la SQSV est **jugée satisfaisante** pour les raisons suivantes :

- L'état d'avancement vers les quatre objectifs pour lesquels 28 mesures étaient prévues dans la période de 2017 à 2022 est évalué à 94 %. Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement de chacun des objectifs ainsi que le nombre de mesures dont les résultats sont satisfaisants.

Degré de réalisation de la SQSV au 31 mars 2021

● Satisfaisant ● Perfectible ● Problématique

Le degré de réalisation global de la SQSV de 94 % correspond à la moyenne des degrés de réalisation des axes, pondérée selon les montants d'aide financière accordés dans chaque axe. Les calculs sont présentés dans le tableau ci-contre.



Objectif	Aide financière autorisée (en M\$)	Résultat sur 100	Poids - Coefficient	Résultat pondéré
Objectif 1	88,3	100%	0,49	49%
Objectif 2	44,2	81%	0,25	20%
Objectif 3	25,0	89%	0,14	12%
Objectif 4	22,2	100%	0,12	12%
Total	179,7	93%	100%	94%



Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance
10 mesures sur 12 sont atteintes ou en bonne voie d'être atteintes

Accroître les investissements en recherche et innovation dans l'ensemble des sciences de la vie

5 mesures sur 5 sont atteintes ou en bonne voie d'être atteintes



Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux
6 mesures sur 6 sont atteintes ou en bonne voie d'être atteintes

Attirer de nouveaux investissements privés
4 mesures sur 5 sont atteintes ou en bonne voie d'être atteintes



- Sur les 10 effets visés au 31 mars 2022, 6 sont atteints ou en bonne voie de l'être.
- 2,93 G\$ d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie ont été réalisés (cible de 4 G\$ d'ici à 2022). Toutefois, puisque certaines données ne sont pas encore disponibles, ces montants ne représentent pas l'entièreté des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie.
- Les mécanismes de mise en œuvre sont jugés efficaces, autant dans la gouvernance que dans le suivi des résultats. Le démarrage des mesures s'est fait conformément aux différentes balises normatives.
- La SQSV a entraîné, au 31 mars 2021, des investissements de 934,9 M\$, soit 684,4 M\$ de source privée, 70,8 M\$ de source publique et 179,7 M\$ d'aide financière versée. L'effet de levier de l'aide financière versée dans la SQSV est de 4,20, soit 755,3 M\$ d'investissement complémentaire au montant de 179,7 M\$ d'aide financière versée.
- Dans une perspective d'amélioration continue, il est recommandé à la Direction des sciences de la vie (DSV) au MEI les actions suivantes :
 - Poursuivre les efforts afin de réaliser la mise en place du fonds spécialisé en technologies médicales.
 - Continuer les efforts afin d'être en mesure d'attirer d'ici au 31 mars 2022, au moins un projet majeur de biofabrication.
 - Continuer les actions afin d'être en mesure de tenir une moyenne de 5 vitrines technologiques par année.
 - Continuer les actions pour attirer davantage d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie.
 - Inclure plus de cibles chiffrées de résultats, en précisant les indicateurs de résultats associés à ces cibles, car 65 % des 28 mesures ne sont pas accompagnées de cibles chiffrées.
 - Se doter de moyens permettant d'avoir accès à l'ensemble des données nécessaires aux travaux d'évaluation.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION RESPONSABLE

La DSV au MEI a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

Remerciements

Nous arrivons à mi-parcours dans le déploiement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie (Stratégie). La mise en œuvre des mesures de cette stratégie a requis la collaboration de plusieurs directions tant au MEI qu'au MSSS. Cette collaboration a été un ingrédient essentiel du succès de la mise en œuvre. Nous tenions à remercier toutes les équipes et les personnes qui ont participé à ce succès. Plusieurs autres collaborateurs externes, dont l'INESSS, CQDM et MEDTEQ+, ont été des partenaires indispensables.

La DSV est heureuse d'avoir contribué à l'évaluation de mi-parcours de la Stratégie. Cette évaluation permet d'avoir une vue d'ensemble de l'avancement des mesures ainsi que des cibles et objectifs. Merci à l'équipe de la DPE, et particulièrement à Jean-François Lizotte et Christophe Marchal, pour leur rigueur.

Cette évaluation est d'autant plus cruciale dans le contexte de renouvellement de la Stratégie qui est présentement en cours.

Retombées de la Stratégie

Le premier cadre financier de la Stratégie, couvrant la période de 2017 à 2022 et représentant un investissement de 205 M\$ sur cinq ans, auxquels se sont ajoutés des crédits additionnels de 186,5 M\$, a permis de générer 3 G\$ d'investissements privés durant les quatre premières années de la Stratégie. La Stratégie a permis la mise en place de mesures phares telles que le Bureau de l'Innovation en Santé et en Services sociaux, le Fonds d'accélération des collaborations en santé (FACS), le programme BioMed Propulsion et le Fonds de soutien à l'Innovation en Santé et en Services sociaux (FSISSS).

Renouvellement de la Stratégie

La pandémie de COVID-19 a engendré de grandes répercussions sur l'ensemble de l'écosystème des sciences de la vie, notamment au niveau de la prestation des soins de santé, les processus de développement des innovations et d'accès au marché, l'accès aux capitaux, la production locale et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'accès aux données de santé. Elle a mis en lumière l'importance d'un secteur des sciences de la vie dynamique et innovant, notamment pour répondre rapidement aux urgences sanitaires et assurer l'autonomie nationale. La pandémie a également créé de nouvelles occasions d'affaires pour ce secteur, que les entreprises québécoises doivent saisir rapidement.

Comme le cadre financier de la Stratégie arrive à échéance le 31 mars 2022, des consultations ont été entreprises avec les parties prenantes du secteur en vue de son renouvellement. Cinq chantiers de travail ont été mis en place afin de déterminer, à mi-parcours, les activités et mesures à reconduire, ajuster ou ajouter pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux qui ont été fixés en 2017.

Ces chantiers ont favorisé le ralliement d'une centaine d'intervenants autour d'objectifs communs et structurants, entraînant notamment un repositionnement du secteur ou de certaines activités en raison de la pandémie de COVID-19. Ces travaux se sont conclus en septembre 2021.

Il apparaît important non seulement de renouveler le cadre budgétaire de la SQSV, mais également d'ajuster celle-ci afin qu'elle demeure pertinente face aux changements importants dans l'industrie, en plus de favoriser l'atteinte des cibles fixées. Le dévoilement de la mise à jour de la SQSV est planifié au printemps 2022.

TABLE DES MATIÈRES

	1.1	Objectifs de l'évaluation	1
	1.2	Raison d'être et objectifs de la Stratégie.....	2
CHAPITRE 1	1.3	Chaîne causale des résultats visés et logique d'intervention	3
CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.4	Portée et limites de l'évaluation	4
	1.5	Cadre financier 2017-2022 et aide financière accordée	4
	1.6	Méthode d'évaluation	5
CHAPITRE 2	2.1	Critère 1 : État d'avancement des mesures de l'objectif 1 de la SQSV	6
ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV	2.2	Critère 2 : État d'avancement des mesures de l'objectif 2 de la SQSV	10
	2.3	Critère 3 : État d'avancement des mesures de l'objectif 3 de la SQSV	15
	2.4	Critère 4 : État d'avancement des mesures de l'objectif 4 de la SQSV	19
CHAPITRE 3			
ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2022	3.1.	Critère 5 : Atteinte des effets visés au 31 mars 2022.....	23
CHAPITRE 4			
ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES RETOMBÉES VISÉES	4.1.	Critère 6 : État d'avancement vers les retombées visées.....	26
CHAPITRE 5			
CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SQSV	5.1.	Critère 7 : Conformité opérationnelle de la mise en œuvre de la SQSV.....	27
CHAPITRE 6			
AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	6.1.	Autres éléments évalués.....	28
CHAPITRE 7	7.1.	Principaux constats.....	31
CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	7.2.	Avis général et réponse aux questions d'évaluation.....	32
	7.3.	Éléments à suivre.....	33
ANNEXES			
		ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques.....	34
		ANNEXE 2 : Plan de suivi des extrants et des effets 2017-2022 de la SQSV	37

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a demandé au de l'Économie et de l'Innovation (MEI) de lui transmettre les documents suivants :

1. Un plan de suivi des extrants et des effets de la Stratégie, au plus tard le 31 mars 2018.
2. Un cadre d'évaluation de mi-parcours, au plus tard le 31 mars 2021.
3. Le rapport d'évaluation de mi-parcours de la Stratégie, au plus tard le 31 mars 2022.
4. Un cadre d'évaluation final de la Stratégie, au plus tard le 31 mars 2026.
5. Le rapport d'évaluation final de la Stratégie, au plus tard le 31 mars 2027.





La Stratégie prévoit le suivi de la mise en œuvre des mesures annoncées, l'évaluation de leurs effets et le recensement des investissements privés réalisés, ce qui suggère une évaluation finale des résultats. Après cinq ans de mise en œuvre, le comité de suivi de la Stratégie pourrait proposer des ajustements, selon l'évolution du secteur, ce qui suggère une évaluation de mi-parcours. Les questions auxquelles cette évaluation de mi-parcours devra répondre sont les suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement de la mise œuvre de la Stratégie après 48 mois de mise en œuvre?
2. La Stratégie est-elle en bonne voie d'atteindre ses objectifs?
3. Les mécanismes de mise en œuvre et de gouvernance sont-ils efficaces?

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) au MEI a été mandatée pour réaliser l'évaluation. La grille d'évaluation utilisée pour répondre aux trois questions ci-dessus est présentée au tableau 1.1.

Tableau 1.1

Grille abrégée d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SQSV

Volet	Critères à évaluer	Questions
État d'avancement vers les résultats visés des mesures		
	1. État d'avancement des mesures de l'objectif 1 de la SQSV	1,2
	2. État d'avancement des mesures de l'objectif 2 de la SQSV	1,2
	3. État d'avancement des mesures de l'objectif 3 de la SQSV	1,2
	4. État d'avancement des mesures de l'objectif 4 de la SQSV	1,2
État d'avancement vers les effets visés au 31 mars 2022		
	5. État d'avancement des effets visés au 31 mars 2022	1,2
État d'avancement vers les retombées visées		
	6. État d'avancement vers les retombées visées	1,2
Conformité de la mise en œuvre de la SQSV		
	7. Conformité opérationnelle de la mise en œuvre de la SQSV	3

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2 RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

L'industrie des sciences de la vie représente l'un des secteurs les plus dynamiques et innovateurs de l'économie québécoise. En 2014, la contribution du secteur des sciences de la vie au produit intérieur brut (PIB) québécois était estimée à 5,6 milliards de dollars¹. En date de 2017, le Québec occupait le dixième rang parmi les pôles nord-américains des sciences de la vie². Les entreprises et les organisations de l'écosystème des sciences de la vie contribuent à créer de la richesse et des emplois de qualité au Québec. Le soutien à la croissance de cette industrie, dont la chaîne d'innovation est complète, diversifiée et ouverte aux partenariats, notamment à l'échelle internationale, contribue à faire du Québec un acteur incontournable et un lieu propice à l'investissement. Pour faire face aux transformations et aux enjeux de développement dans le secteur, la Stratégie vise à soutenir davantage les entreprises et les instituts de recherche lors de la réalisation de nouveaux projets, à attirer de nouveaux investissements privés et à accélérer l'intégration des technologies et des innovations dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Le secteur des sciences de la vie regroupe les entreprises qui sont vouées à la santé, autant la santé humaine que la santé animale. Les activités concernées vont de la recherche fondamentale jusqu'à la commercialisation de produits et de services. Le secteur inclut les entreprises pharmaceutiques, les entreprises de recherche et de fabrication contractuelle, les entreprises de technologies médicales et de technologies de l'information en santé et les entreprises de produits de santé naturels.

Depuis quelques années, le secteur des sciences de la vie connaît de profondes transformations, notamment en ce qui concerne le contrôle des coûts des soins de santé et les défis de la mise au point et de la commercialisation, qui ont mené à de nouveaux modèles d'affaires et ont eu comme conséquence principale au Québec la diminution du nombre de centres de recherche privés. Le numérique sera par ailleurs le prochain vecteur majeur de transformation du secteur. Également, il est difficile de passer sous le silence les répercussions de la pandémie mondiale de COVID-19 sur le système de santé québécois.

Avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie, le gouvernement du Québec vise à bâtir un environnement d'affaires adapté à ces nouvelles réalités, qui permet au secteur de se développer de façon solide et durable, en misant d'abord et avant tout sur l'innovation. Le gouvernement souhaite accélérer la croissance du secteur en appuyant la recherche, en soutenant la création et le développement d'entreprises tout en stimulant la création d'emplois de qualité dans toute la chaîne de l'innovation.

La raison d'être de la SQSV se trouve dans le besoin d'accélérer la croissance du secteur des sciences de la vie en appuyant la recherche, en soutenant le financement des entreprises et en stimulant la création d'emplois de qualité dans toute la chaîne de l'innovation.

La Stratégie vise à atteindre les deux cibles suivantes :

- Faire partie des cinq pôles nord-américains les plus importants du secteur en 2027.
- Attirer quatre milliards de dollars d'investissements privés d'ici à 2022³.

Pour atteindre ces cibles, la Stratégie vise les quatre objectifs suivants :

1. Accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble du secteur.
2. Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance.
3. Attirer de nouveaux investissements privés.
4. Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux.

¹ *Les sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) : vecteur d'innovation et de croissance économique*, Montréal InVivo, la grappe des sciences de la vie et technologies de la santé, février 2017.

² *Ibid.*, p. 1.

³ Les investissements privés comprennent les investissements en recherche et développement publiés par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le recensement des investissements en immobilisation soutenus ou non par le Ministère, les investissements en capital de risque répertoriés par Thomson Reuters, les autres retombées liées à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et les investissements répertoriés par l'industrie.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Plus spécifiquement, la Stratégie québécoise des sciences de la vie vise les 11 axes suivants :

- **Axe 1.1** : Le partage de risques en recherche et en innovation (2 mesures)
- **Axe 1.2** : La valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux (3 mesures et 1 mesure complémentaire)
- **Axe 2.1** : L'amorçage et le démarrage des entreprises (4 mesures et 1 mesure complémentaire)
- **Axe 2.2** : Le développement des entreprises performantes (4 mesures)
- **Axe 2.3** : L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois (4 mesures)
- **Axe 3.1** : La prospection d'investissements privés (2 mesures)
- **Axe 3.2** : La promotion du secteur québécois des sciences de la vie (3 mesures et 1 mesure complémentaire)
- **Axe 4.1** : La création du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux (2 mesures)
- **Axe 4.2** : L'accès aux marchés publics (1 mesure)
- **Axe 4.3** : Le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins (2 mesures)
- **Axe 4.4** : Un accès plus rapide aux médicaments (1 mesure et 1 mesure complémentaire)

Les résultats attendus de la SQSV sont les cibles des 28 mesures. Ces dernières se trouvent à l'annexe 1 : Plan de suivi des extrants et des effets.

1.3 CHAÎNE CAUSALE DES RÉSULTATS VISÉS ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Cette section vise à rappeler le besoin auquel répond la Stratégie et à décrire la logique d'intervention pour arriver à la situation visée au terme de sa mise en œuvre, prévue en 2027.

La situation avant la Stratégie

En 2016, l'industrie des sciences de la vie comptait environ 630 entreprises, qui représentaient 30 800 emplois bien rémunérés⁴. Le salaire moyen dans l'industrie est 63 % plus élevé que dans l'ensemble des secteurs au Québec⁵. En plus de ces emplois, l'industrie stimule la création de presque autant d'emplois dans les centres de recherche publics et les diverses entreprises de services connexes. Au cours des cinq dernières années, des projets industriels privés d'une valeur de plus d'un milliard de dollars ont été réalisés dans le secteur québécois des sciences de la vie⁶.

Le besoin auquel répond la Stratégie et la situation visée

Le besoin est d'accélérer la croissance du secteur des sciences de la vie en appuyant la recherche, en soutenant le financement de la création et du développement d'entreprises, tout en stimulant la création d'emplois de qualité dans toute la chaîne de l'innovation. La situation visée par la Stratégie est la suivante :

- Attraction de 4 milliards de dollars (G\$) d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie d'ici 2022.
- Positionnement du Québec parmi les cinq premiers rangs des pôles nord-américains des sciences de la vie d'ici 2027.

Pour atteindre ces deux cibles, la Stratégie prévoit la mise en œuvre de 28 mesures spécifiques articulées autour de quatre objectifs. Les résultats des mesures correspondent aux résultats immédiats (ou extrants) et

⁴ Estimation du ministère de l'Économie et de l'Innovation à partir de sources diverses.

⁵ *Valeur économique de la chaîne d'innovation en SVTS*, Montréal InVivo, juillet 2015.

⁶ Estimation du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

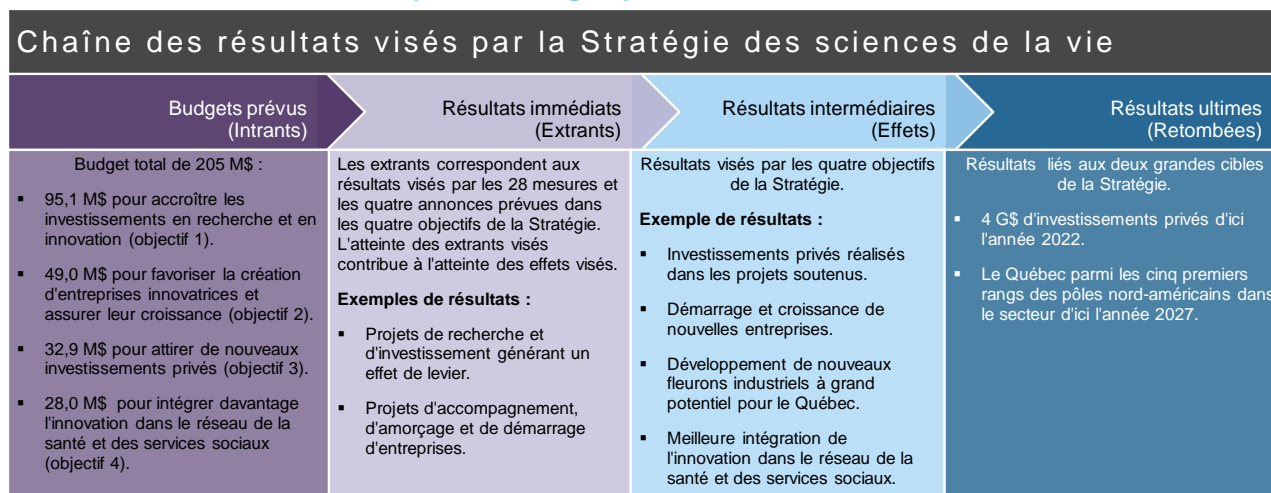
CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

les résultats des objectifs correspondent aux résultats intermédiaires (ou effets). Les deux grandes cibles de la situation visée correspondent aux résultats ultimes (ou retombés). Les liens de cause à effet dans la chaîne des résultats visés sont illustrés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1.1

La chaîne des résultats visés par la Stratégie québécoise des sciences de la vie



Le modèle logique de la stratégie est détaillé en annexe. Son objectif est de représenter les composantes avec lesquelles une intervention est censée mener aux résultats visés, en vérifiant la logique de leur enchaînement.

1.4 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de mi-parcours de la SQSV porte sur la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021, ce qui correspond à 48 mois de mise en œuvre. La Stratégie a été lancée officiellement le 5 mai 2017, et sa durée de vie est de 132 mois (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2027). Dans le présent rapport, les cibles des 28 mesures associées aux quatre objectifs (chapitre 2) ainsi que les cibles d'effets (chapitre 3) sont visées au 31 mars 2022, ce qui correspond au cadre financier 2017-2022 de la SQSV. De plus, le chapitre 4 analyse l'état d'avancement vers la cible de 4 G\$ d'investissement au 31 mars 2022. Cependant, elle n'évalue pas l'état d'avancement vers la cible de positionner le Québec parmi les cinq pôles nord-américains d'ici à 2027, car il est prématuré de le faire après quatre ans de mise en œuvre. Cette cible pour 2027 sera évaluée dans l'évaluation finale des résultats de la SQSV, prévue en 2026-2027.

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées à l'annexe 1.D.

1.5 CADRE FINANCIER 2017-2022 ET AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

D'ici 2022, le cadre financier de la Stratégie prévoit un budget de 205 M\$, dont la répartition par objectif est détaillée dans la première colonne du tableau 1.2, à la page suivante. Le montant de 205 M\$ comprend les quatre années couvertes par le cadre de mi-parcours (2017-2018 à 2020-2021) ainsi que les budgets prévus pour les années 2016-2017 et 2021-2022.

Également, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021, **179,7 M\$ d'aide financière** ont été accordés dans le cadre de la SQSV. La deuxième colonne du tableau 1.2 présente la répartition de l'aide financière accordée selon les objectifs de la SQSV.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Tableau 1.2
Cadre financier 2017-2022 et aide financière accordée dans la SQSV (en millions de dollars)

Crédits par objectif	Cadre financier	Aide financière accordée
1. Accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie	95,1	88,3
– Le partage de risques en recherche et en innovation	84,0	64,4
– La valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux	11,1	23,9
2. Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance	49,0	44,2
– L'amorçage et le démarrage des entreprises	23,4	18,6
– Le développement d'entreprises performantes	0,4	0,4
– L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois	25,2	25,2
3. Attirer de nouveaux investissements privés	32,9	25,0
– La prospection d'investissements privés	31,0	23,5
– La promotion du secteur québécois des sciences de la vie	1,9	1,5
4. Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux	28,0	22,2
– La création du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux	8,5	6,7
– L'accès aux marchés publics	-	-
– Le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins	18,5	14,5
– Un accès plus rapide aux médicaments	1,0	1,0
Total des crédits	205,0	179,7

Source : Document officiel de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et suivi budgétaire de la Stratégie. Compilation MEI.

1.6 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère, qui consiste à établir des critères à évaluer et y associer des cibles qui permettront de porter un jugement sur l'atteinte des résultats visés. La méthode d'appréciation des résultats est détaillée à la section 1.B de l'annexe 1 – *Méthode d'appréciation des résultats*.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les fichiers de suivi des 28 mesures à mettre en place, obtenus auprès de leurs porteurs, le fichier de suivi budgétaire de la Stratégie, qui ventile le budget et les dépenses réelles par mesure, ainsi que toute autre documentation jugée pertinente au dossier. Il peut s'agir notamment des rapports annuels de gestion du Ministère, des tableaux de bord annuels de suivi de la SQSV, du site Web du Ministère, ou des discours sur le budget pour la période évaluée. Plus de détails sont présentés à l'annexe 1.C – *Les sources de données*.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

2.1 CRITÈRE 1

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE L'OBJECTIF 1 DE LA SQSV

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SQSV

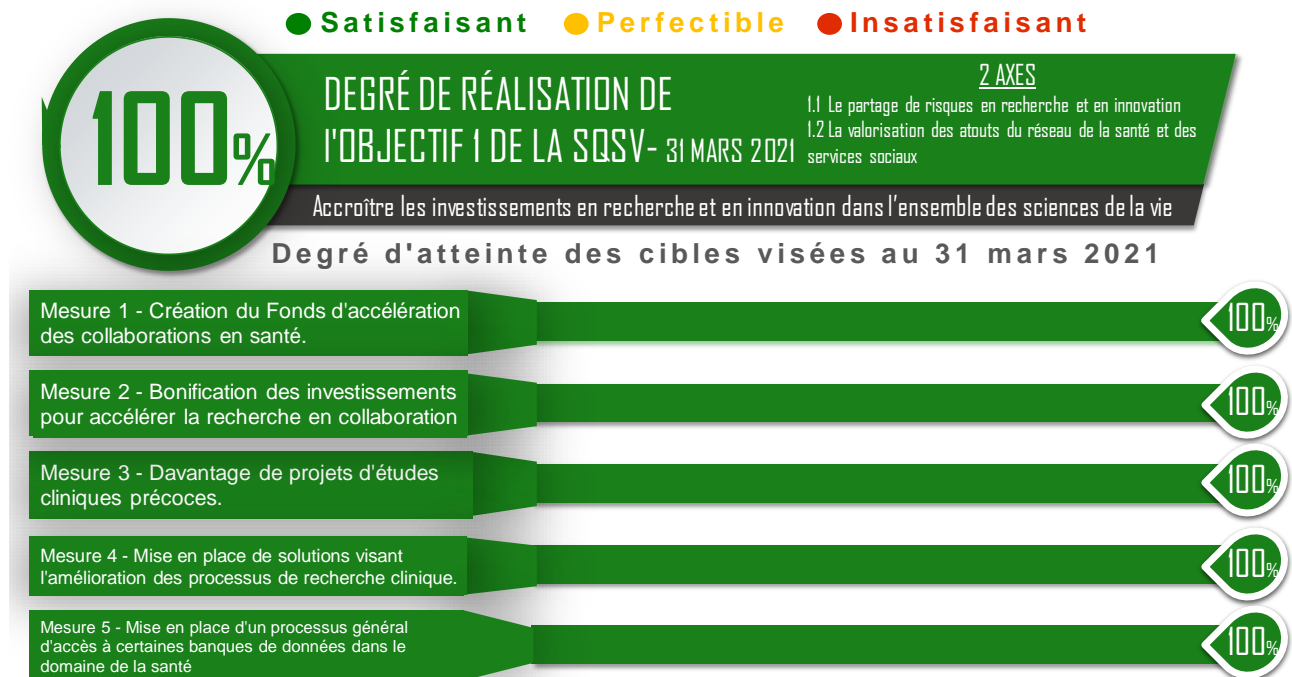
1. Accomplissement d'au moins 80 % dans l'objectif 1 ainsi que pour 3 des 5 mesures suivantes :
 - Les 2 mesures visant à partager les risques en recherche et en innovation (axe 1.1 de la SQSV).
 - Les 3 mesures visant à valoriser les atouts du réseau de la santé et des services sociaux (axe 1.2 de la SQSV).

Constats relatifs à la cible 1

Le graphique 2.1 présente le degré d'atteinte, au 31 mars 2021, des résultats visés dans l'objectif 1 de la SQSV, qui consiste à accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie. Les constats sont les suivants :

Graphique 2.1

État de la situation des résultats visés dans l'objectif 1 de la SQSV au 31 mars 2021



Source : Suivi de gestion et des résultats de la SQSV. Compilation MEI.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

Résultat de l'axe 1.1 : Le partage de risques en recherche et en innovation

- **Mesure 1 : Création du Fonds d'accélération des collaborations en santé**
- **Cible au 31 mars 2022** : Sélection et soutien de projets d'une valeur totale d'au moins 150 M\$.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Sélection et soutien de 6 projets d'une valeur totale de 151 M\$.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Dans le cadre du 1^{er} concours du Fonds d'accélération des collaborations en santé (FACS), le gouvernement du Québec a octroyé 40 M\$ à 6 initiatives structurantes d'envergure. Elles ont attiré 61 M\$ en investissements privés lors du lancement des initiatives et depuis, 44 M\$ additionnels pour des investissements totaux (publics et privés) de 145 M\$. Les projets ont débuté en 2018 et prendront fin en 2022.

Les initiatives financées dans le cadre du FACS se distinguent par l'ampleur des réseaux collaboratifs créés. En effet, plus de 500 acteurs des milieux publics et privés liés au secteur des sciences de la vie participent aux projets, et plus de 230 interactions entre des chercheurs du milieu universitaire et des entreprises innovantes ont été créées ou renforcées. De plus, quinze partenaires industriels participent.

Le cycle de découverte et de développement d'innovations en sciences de la vie est généralement long, de sorte que les résultats prennent souvent des années avant de se concrétiser. Bien que les 6 initiatives FACS démarrées en 2018 soient toujours en cours de réalisation, elles cumulent déjà des avancées porteuses d'avenir. Ainsi, 56 publications scientifiques ont été recensées, les résultats des projets ont fait l'objet de 107 conférences nationales ou internationales, 14 demandes de brevets ont été déposées et près de 250 produits et outils ont été développés au service de la recherche.

- **Mesure 2 : Bonification des investissements pour accélérer la recherche en collaboration**
- **Cible au 31 mars 2022** : Effet de levier minimal de 1 de l'aide financière dans les projets collaboratifs.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Effet de levier de 1,07 de l'aide financière du gouvernement du Québec.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. La mesure a contribué à financer environ 75 projets collaboratifs soumis par MEDTEQ+ et le CQDM. Ces projets ont notamment impliqué 168 entreprises et 95 centres de recherche, ont permis la formation de 130 étudiants et généré une quinzaine de brevets et autres formes de propriété intellectuelle à ce stade.

Sur le plan financier, la mesure a engendré des investissements privés de 15,96 M\$ et l'aide financière du gouvernement du Québec a totalisé 14,84 M\$ (aide SQSV + autre aide du provincial). L'effet de levier de l'aide financière du gouvernement du Québec est donc de 1,07.

- **Résultat de l'axe 1.2 : La valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux**

- **Mesure 3 : Davantage de projets d'études cliniques précoces**
- **Cible au 31 mars 2022** : Davantage de projets d'études cliniques précoces.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Réalisation de travaux dans 5 établissements pilotes.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant (100 %). Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) rapporte qu'entre 2003 et 2017, les dépenses des entreprises pharmaceutiques en recherche ont diminué de 42 % au Québec. Le manque d'efficacité opérationnelle du réseau de santé et des problèmes de recrutement de patients ont été mis en cause pour expliquer la réduction récurrente de la part de marché et des investissements privés en recherche clinique.

Afin de renverser cette tendance, le MEI a déployé la mesure 3 et mis sur pied le pôle de coordination CATALIS-Québec. En partenariat avec le réseau de la santé et l'industrie, il réalise un travail d'harmonisation des pratiques et d'informatisation des processus entre les établissements afin de faciliter le recrutement de patients et ainsi accélérer les essais cliniques.

Les travaux réalisés jusqu'à présent ont été faits avec cinq établissements pilotes et ont permis de cerner les besoins de l'industrie et les éléments qui affectent la performance des établissements publics du réseau



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

québécois de la santé et des services sociaux. Les constats ont permis de développer et déployer, dans les établissements pilotes, les outils informatiques, les processus communs accélérés et les outils de référence nécessaires à une amélioration de la performance opérationnelle, de la capacité à assurer une collaboration interétablissements et de la capacité à recruter des patients.

Les outils déployés permettront le suivi automatisé des indicateurs de performance utilisés par l'industrie.

- **Mesure 4 : Mise en place de solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique**
Cible au 31 mars 2022 : Mise en place de solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique.
Résultat au 31 mars 2021 : Solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique mises en place.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. La mesure a permis de financer neuf projets d'innovation afin d'améliorer la capacité des établissements à réaliser plus efficacement des essais cliniques. Par l'entremise de ces neuf projets, 36 processus ont été optimisés. Par exemple, la réalisation d'un projet soumis par le CHUM a permis d'accroître de façon majeure la capacité de recherche et la génération de nouvelles connaissances en organisant et facilitant le traitement des données en santé. En effet, le projet a conduit à la création et la structuration d'entrepôts de données accessibles pour la recherche en santé, et à l'élaboration de principes de gestion et d'accès aux données (plateforme CITADEL).

Plusieurs autres établissements membres de la Table nationale des directeurs de recherche (TNDR) ont pu bénéficier des meilleures pratiques développées afin de structurer eux aussi leurs entrepôts de données respectifs pour les rendre accessibles à la communauté de chercheurs. La mesure a également permis le déploiement d'un projet pilote de solution informatique afin d'assurer un suivi efficace des essais cliniques réalisés au sein des établissements. Le montant des investissements publics liés à la mise en place des solutions est de 5,38 M\$ (4,32 M\$ de la SQSV et 1,06 M\$ des paliers municipal et provincial).

- **Mesure 5 : Mise en place d'un processus général d'accès à certaines banques de données dans le domaine de la santé**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Mise en place d'un processus général d'accès à certaines banques de données en santé.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Processus général d'accès à certaines banques de données en santé mis en place.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) gère dorénavant l'accès aux données administratives. Les chercheurs peuvent faire des demandes d'accès à ces données. Des processus d'accès standardisés ont été mis au point. De plus, l'ISQ est en train de déployer des centres d'accès aux données. L'organisme ne s'occupe pas des données cliniques. Ainsi, cette initiative de l'ISQ ne touche pas tous les types de données.

L'accès aux données appartenant aux établissements de santé a connu de grandes avancées, notamment, grâce à des initiatives soutenues dans le cadre de la mesure 4 par la TNDR. Cette table a financé des initiatives visant entre autres l'organisation des données et l'implantation de meilleures pratiques.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) travaille à la mise à jour de son plan de valorisation des données. Ainsi, des consultations auprès des citoyens ont été effectuées. Une table d'experts a aussi été mise en place.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Mesure complémentaire 1 : Appui à des organismes existants : IRCM et IRICoR**
- **Cible au 31 mars 2022** : Des investissements supplémentaires générés par l'appui à l'IRCM et à IRICoR.
- **Résultat au 31 mars 2021** : L'appui à IRICoR et à l'IRCM a généré des investissements supplémentaires de 10,9 M\$.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. L'appui a permis à IRICoR de lancer des appels à projets, dont les concours « LeadAction Onco », « LeadAction Cancer du sein », « Legacy » et « EMC2 », conduisant au cofinancement de 17 projets.

En ce qui a trait à l'IRCM, l'appui a permis la réalisation de deux initiatives de recherche, soit pour mettre en place le Centre de recherche sur les maladies rares et génétiques chez l'adulte ainsi que pour favoriser la production de biomarqueurs comprenant notamment la découverte, la validation, les essais cliniques et le développement de partenariats. L'appui a également permis de cesser le gel d'embauche des directeurs d'unités de recherche qui sont partis à la retraite afin d'assurer la compétence scientifique et la pérennité de l'IRCM.

L'aide financière du Ministère a permis de générer des investissements de 2,3 M\$ des CECR et de 8,6 M\$ des secteurs privé et public.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1



Les résultats sont jugés satisfaisants, car la cible est atteinte. Le degré de réalisation de l'objectif 1 est de 100 %. L'état d'avancement des 5 mesures de l'objectif 1 de la SQSV est d'au moins 80 %.

Plus précisément, les cibles respectives des 5 mesures sont déjà atteintes après quatre ans de mise en œuvre.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

2.2 CRITÈRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE L'OBJECTIF 2 DE LA SQSV

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

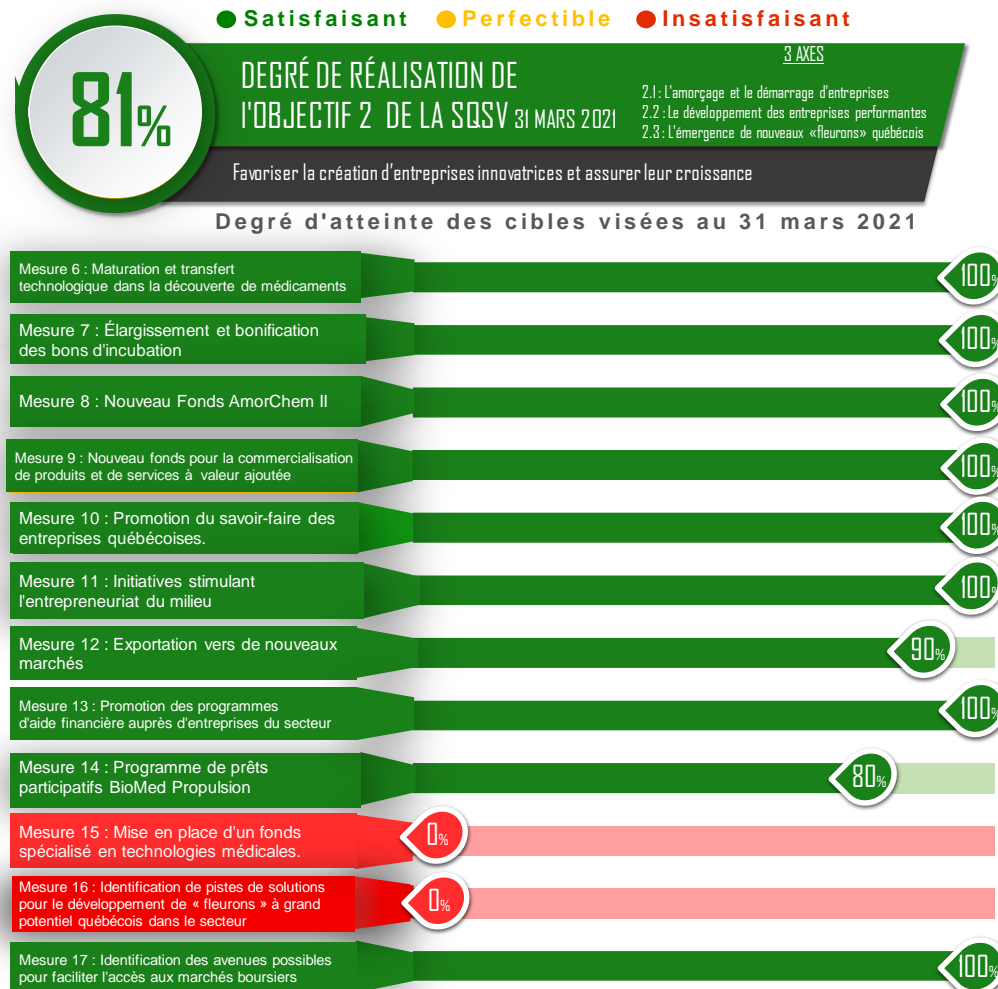
2. Accomplissement d'au moins 80 % dans l'objectif 2 ainsi que pour 8 des 12 mesures suivantes :
 - Les 4 mesures visant l'amorçage et le démarrage des entreprises (axe 2.1 de la SQSV).
 - Les 4 mesures visant le développement des entreprises performantes (axe 2.2 de la SQSV).
 - Les 4 mesures visant l'émergence de nouveaux « fleurons » québécois (axe 2.3 de la SQSV).

Constats relatifs à la cible 2

Le graphique 2.2 présente l'état de situation au 31 mars 2021 de l'atteinte des résultats visés dans l'objectif 2 de la SQSV, qui consiste à favoriser la création d'entreprises innovatrices et à assurer leur croissance. Les constats sont les suivants :

Graphique 2.2

État de la situation des résultats visés dans l'objectif 2 de la SQSV au 31 mars 2021



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Résultat de l'axe 2.1 : L'amorçage et le démarrage d'entreprises**

- **Mesure 6 : Maturation et transfert technologique dans la découverte de médicaments**

- **Cible au 31 mars 2022** : Réalisation d'au moins 14 projets dans le domaine de la découverte de médicaments.

- **Résultat au 31 mars 2021** : 29 projets de maturation et de transfert technologique soutenus dans la découverte de médicaments.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Dans le cadre de la mesure 6, 29 projets de maturation et de transfert technologique dans la découverte de médicaments ont été soutenus. Ces projets ont entraîné la création de 131 emplois et des investissements privés de 1,43 M\$. Également, 29 nouvelles technologies ont été développées. C'est d'ailleurs le cas d'un projet où le CQDM a investi dans Morphocell Technologies, une société montréalaise de médecine régénérative, en vue du développement de thérapies innovantes pour l'insuffisance hépatique aiguë. L'entreprise se consacre à la mise au point de ReLiverMD, une technologie d'avant-garde qui s'est révélée très prometteuse chez des modèles animaux pour restaurer la fonction hépatique, traiter les complications et accélérer la régénération tissulaire.

- **Mesure 7 : Élargissement et bonification des bons d'incubation**

- **Cible au 31 mars 2022** : Soutien à au moins 20 projets liés à des bons d'incubation.

- **Résultat au 31 mars 2021** : Soutien à 36 projets liés à des bons d'incubation.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, car il est de 100 %. Dans le cadre de la mesure 7, 36 projets ont été réalisés grâce aux bons d'incubation. La mesure a mené à la création de 21 emplois et au maintien de 108 autres. Les 36 projets ont engendré des investissements privés de 11 M\$.

Un exemple de cas à succès est l'entreprise Inversago. Cette entreprise a été appuyée par un bon d'incubation qui lui a permis d'obtenir des services spécialisés d'accompagnement pour structurer son plan de développement clinique, et obtenir de l'accompagnement pour son plan d'affaires.

- **Mesure 8 : Nouveau Fonds AmorChem II**

- **Cible au 31 mars 2022** : Création d'au moins 5 entreprises à partir des projets soutenus par le fonds AmorChem II.

- **Résultat au 31 mars 2021** : 5 entreprises créées à partir des projets soutenus par le fonds AmorChem II.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. Le déploiement du capital investi dans le fonds AmorChem II doit être analysé en respectant les pratiques du marché du capital d'investissement. D'une part, la période d'investissement d'AmorChem II se terminera en septembre 2022. Par conséquent, des investissements initiaux supplémentaires devraient être réalisés en plus de ceux mentionnés dans le présent paragraphe.

D'autre part, une part importante de la capitalisation totale d'AmorChem est réservée aux réinvestissements dans les entreprises en portefeuille les plus prometteuses, de manière à maximiser les rendements du fonds. Ainsi, il est normal que l'enveloppe du gouvernement du Québec n'ait pas encore été déployée dans son entièreté.

Le Fonds AmorChem II a permis la création d'entreprises innovatrices, notamment issues de projets universitaires (8 projets financés au 31 décembre 2020). Par ailleurs, le fonds a investi dans 5 entreprises, dont trois issues de l'essaimage universitaire (alors que le Fonds avait déjà investi dans les projets).



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Mesure 9 : Nouveau fonds pour la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée**
- **Cible au 31 mars 2022** : Mise en place d'un fonds pour la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Enveloppe conjointe de 150 M\$ d'Investissement Québec (IQ) et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) annoncée en juin 2020.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. L'enveloppe du fonds permettra de soutenir les fonds d'investissement en sciences de la vie (investissement indirect). Les investissements directs se feront dans un deuxième temps dans les meilleures entreprises en portefeuille des fonds d'investissement. Le nombre d'entreprises démarrées et le nombre de projets réalisés grâce au nouveau fonds n'ont pas été fournis à l'évaluateur.

- **Suivi d'une annonce de la Stratégie : Étude sur l'optimisation de la chaîne de financement de capital de risque**
- **Cible au 31 mars 2022** : Réalisation d'une étude sur l'optimisation de la chaîne de financement de capital de risque.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Étude sur l'optimisation de la chaîne de financement de capital de risque réalisée.

Le degré de réalisation du suivi de cette annonce (100 %) est satisfaisant. À la suite de la réalisation de l'étude sur l'optimisation de la chaîne de financement de capital de risque, plusieurs annonces ont récemment eu lieu :

- Une enveloppe d'investissement conjointe entre IQ et le Fonds de solidarité FTQ (FSTQ) d'une envergure de 150 M\$;
- Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises, qui permet de soutenir les entreprises à un stade de développement plus avancé présentant un fort potentiel de croissance et/ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec, notamment dans le secteur des sciences de la vie;
- La mise en place d'un fonds de préamorçage de 100 M\$;
- La mise en place d'une équipe spécialisée en sciences de la vie chez Investissement Québec.

- **Résultat de l'axe 2.2 : Le développement des entreprises performantes**

- **Mesure 10 : Promotion du savoir-faire des entreprises québécoises**
- **Cible au 31 mars 2022** : Promotion du savoir-faire des entreprises québécoises.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Le répertoire des entreprises des sciences de la vie a été réalisé.

Le degré de réalisation de la mesure atteint 100 %. Le répertoire des entreprises des sciences de la vie a été réalisé par Montréal InVivo avec le soutien du Ministère, et permet de trouver facilement les entreprises de services du Québec.

Le gouvernement fédéral a investi 18,3 k\$ dans la mesure 10 et le secteur privé, 11,5 k\$. La direction responsable de la mesure n'a pas fourni plus de détails à l'évaluateur.

- **Mesure 11 : Initiatives stimulant l'entrepreneuriat dans le milieu**
- **Cible au 31 mars 2022** : Au moins deux initiatives d'accompagnement d'entrepreneurs.
- **Résultat au 31 mars 2021** : 2 initiatives soutenues.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Dans le cadre de la mesure 11, deux entrepreneurs et six entreprises ont été soutenus par les initiatives de mentorat et d'accompagnement. Québec International a fait deux concours (avec jury) permettant aux entreprises sélectionnées de bénéficier d'un accompagnement entrepreneurial en vue d'une participation à une mission (BIO et JP Morgan).



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Mesure 12 : Exportation vers de nouveaux marchés**
- **Cible au 31 mars 2022** : 12 entreprises soutenues par le programme Exportation du MEI, dont cinq œuvrant dans le secteur de la fabrication à contrat.
- **Résultat au 31 mars 2021** : 56 entreprises ont été soutenues par le programme Exportation du MEI, 4 de ces 56 entreprises œuvraient dans le secteur de la fabrication à contrat.

Le degré de réalisation de la mesure de 90 % est satisfaisant. Sur un total des 56 entreprises, quatre entreprises du secteur de la fabrication sous contrat ont été soutenues par le programme Exportation. Les données concernant le coût total des projets n'étaient pas disponibles. La direction porteuse de la mesure a mentionné que la plupart des entreprises présentaient des demandes chaque année. Selon elle, il serait pertinent qu'une plus grande diversité d'entreprises se prévale du programme.

- **Mesure 13 : Promotion des programmes d'aide financière auprès d'entreprises du secteur**
- **Cible au 31 mars 2022** : Réussite de la promotion des programmes d'aide financière auprès d'entreprises du secteur.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Promotion des programmes d'aide financière auprès de 100 entreprises du secteur.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. Au cours de la période évaluée, trois séances de promotion des programmes ont été effectuées. Ces séances ont été organisées par l'association industrielle des biotechnologies, BIOQuébec. Au total, ce sont plus de 100 entreprises qui ont participé à ces séances d'information. Ces dernières ont été données par deux représentants du Secteur Innovation et du Secteur des industries stratégiques et projets économiques majeurs (ISPEM), ainsi qu'un représentant d'Investissement Québec. Les présentations ont été enregistrées et rendues disponibles aux membres de BIOQuébec. Il se peut donc que plus d'entreprises aient été jointes par les présentations.

Le nombre important de programmes peut faire en sorte qu'il est difficile pour les entreprises de s'y retrouver. Des séances d'information de la sorte permettent d'expliquer les programmes et leur mécanique d'application. De plus, les entreprises peuvent par la suite prendre contact avec les présentateurs pour poursuivre les discussions.

- **Résultat de l'axe 2.3 : L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois**

- **Mesure 14 : Programme de prêts participatifs BioMed Propulsion**
- **Cible au 31 mars 2022** : Au moins 15 entreprises soutenues dans le cadre du programme BioMed Propulsion et un effet de levier de 3 des prêts participatifs.
- **Résultat au 31 mars 2021** : 9 entreprises soutenues et un effet de levier de 4,31 des prêts participatifs.

Le degré de réalisation de la mesure (80 %) est satisfaisant. Le programme BioMed Propulsion permet au gouvernement d'appuyer financièrement les entreprises de biotechnologie et de technologies médicales dans les maillons faibles de la chaîne de financement. Il permet des interventions financières avec une prise de risque plus élevée. Dans le cadre du programme Biolevier, précurseur du programme BioMed Propulsion, cette prise de risque a été payante, menant à la création de Medicago.

Depuis 2017, neuf entreprises ont été soutenues dans le cadre de 10 interventions. La majorité des autorisations a été réalisée au cours de la dernière année du programme. La demande pour le programme est en croissance. En effet, des délais ont été nécessaires pour faire connaître ce nouveau programme auprès des entreprises ainsi que pour évaluer et faire autoriser les projets. L'effet de levier des prêts participatifs est de 4,31.

Le rapport d'évaluation du programme déposé au Conseil du trésor en décembre 2019 a jugé les résultats du programme BioMed Propulsion satisfaisants. L'évaluation a confirmé la pertinence du financement, et l'efficacité à atteindre les résultats. De plus, le programme est efficient et sa mise en œuvre a été conforme à ses balises normatives.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Mesure 15 : Mise en place d'un fonds spécialisé en technologies médicales**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Mise en place d'un fonds spécialisé en technologies médicales.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Le fonds n'a pas été mis en place.

Le degré de réalisation de la mesure est problématique à 0%. Le fonds d'investissement spécialisé dans les technologies médicales n'a pas été mis en place entre 2018 et 2021. Toutefois, sa mise en place est prévue dans le cadre du partenariat d'investissement du gouvernement et du Fonds de solidarité FTQ (FSTQ). Le partenariat avec le FSTQ est d'une durée de 5 ans.

- **Mesure 16 : Identification de pistes de solutions pour le développement de « fleurons » québécois à grand potentiel dans le secteur**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Identification de pistes de solutions pour le développement de « fleurons » québécois à grand potentiel dans le secteur.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** La mesure 16 n'a pas été mise en place. Il s'agit d'une décision des autorités.

Le degré de réalisation de la mesure est problématique à 0%. La direction responsable de la mesure n'a pas fourni plus de détails à l'évaluateur.

- **Mesure 17 : Identification des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Identification des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Les causes de la difficulté d'accès aux marchés boursiers ont été identifiées.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, soit de 100 %. L'identification des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers a été abordée dans le cadre du chantier *Développement des entreprises* de Montréal InVivo. Aucune avenue n'a été déterminée, mais la raison du faible accès aux marchés boursiers pour les entreprises québécoises a été trouvée. C'est la forte présence d'investissements institutionnels qui limite l'intérêt des entreprises québécoises à l'égard des marchés boursiers.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2



Les résultats sont jugés satisfaisants, car la cible est atteinte. Le degré de réalisation de l'objectif 2 est de 81 % et l'état d'avancement de 10 des 12 mesures est d'au moins 80 %.

Plus précisément, les cibles respectives de 10 mesures sont déjà atteintes après quatre ans de mise en œuvre. L'atteinte de 2 cibles est problématique.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

2.3 CRITÈRE 3

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE L'OBJECTIF 3 DE LA SQSV

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

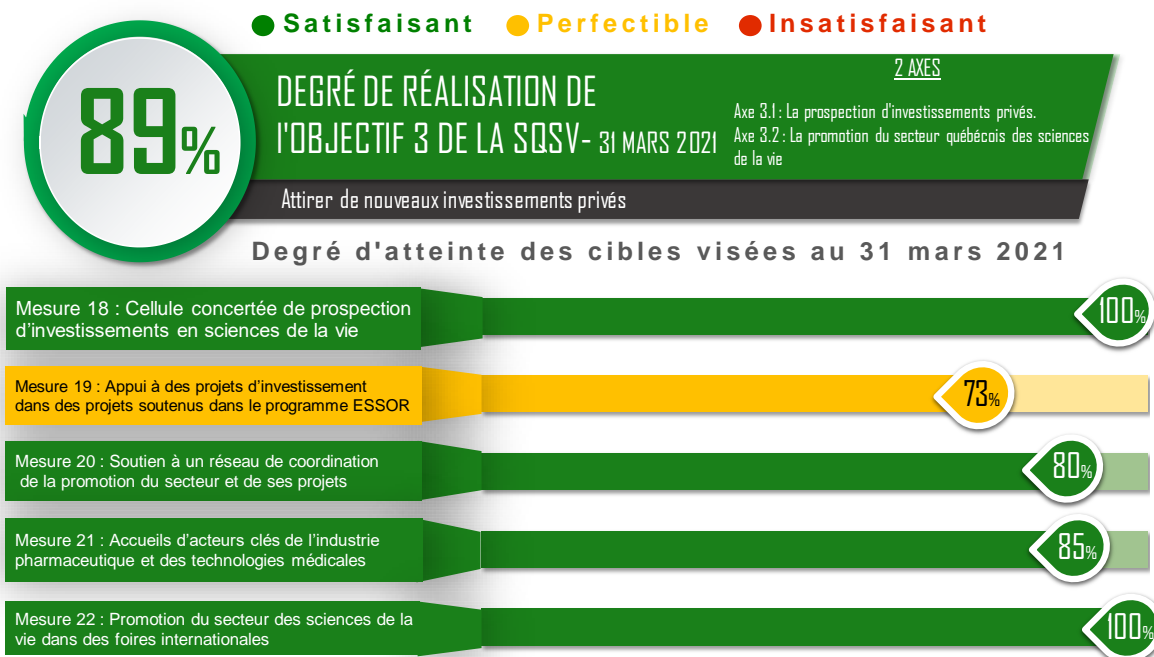
3. Accomplissement d'au moins 80 % dans l'objectif 3 ainsi que pour 3 des 5 mesures suivantes :
- Les 2 mesures visant la prospection d'investissements privés (axe 3.1 de la SQSV).
 - Les 3 mesures visant la promotion du secteur québécois des sciences de la vie (axe 3.2 de la SQSV).

Constats relatifs à la cible 3

Le graphique 2.3 présente l'état de situation au 31 mars 2021, de l'atteinte des résultats visés dans l'objectif 3 de la SQSV, qui consiste à attirer de nouveaux investissements privés. Les constats sont les suivants :

Graphique 2.3

État de la situation des résultats visés dans l'objectif 3 de la SQSV au 31 mars 2021



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.

• Résultat de l'axe 3.1 : La prospection d'investissements privés

- **Mesure 18 : Cellule concertée de prospection d'investissements en sciences de la vie**
- **Cible au 31 mars 2022** : Réussite de la prospection d'investissements en sciences de la vie.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Prospection d'investissements en sciences de la vie en cours.

Le degré de réalisation de la mesure (100 %) est satisfaisant. La cellule de prospection en sciences de la vie a été mise en place en janvier 2018. Cette dernière a développé un outil de prospection pour le secteur de la biofabrication, en plus d'établir des cibles et de les partager entre les agences afin de mieux coordonner leurs actions. Trois projets majeurs en biofabrication sont présentement en démarchage.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

Les investissements majeurs en sciences de la vie prennent une longue période à se concrétiser. Depuis la création de la cellule, il y a eu un grand roulement des représentants des agences de prospection au sein de celle-ci. Ces changements peuvent affecter la capacité de la cellule à livrer rapidement des résultats. Cependant, depuis peu, Investissement Québec compte sur un professionnel voué uniquement à la prospection en sciences de la vie, et ce à temps plein. En août 2021, un plan d'action a été élaboré par la cellule de prospection pour orienter ses actions. Un effort de recensement des besoins industriels dans le secteur de la biofabrication pour identifier/déterminer des cibles d'attraction dans des sous-secteurs donnés est effectué par Investissement Québec International (IQI) en collaboration avec Québec Vitae/QI). Les sous-secteurs ciblés sont communiqués aux analystes de l'équipe sectorielle et d'intelligence d'affaires. Ceux-ci établissent et qualifient des cibles potentielles et les fournissent aux membres de la cellule, qui se partagent le travail de prospection.

- **Mesure 19 : Appui à des projets d'investissement dans des projets soutenus par le programme ESSOR**
- **Cible au 31 mars 2022 :** 100 M\$ d'investissements dans des projets soutenus par le programme ESSOR.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** 72,83 M\$ d'investissements dans des projets soutenus par le programme ESSOR.

Le degré de réalisation de la mesure (73 %) est perfectible. **Les montants présentés dans le présent paragraphe représentent de l'aide financière versée et non l'impact budgétaire, puisque la direction responsable de la mesure 19 ne disposait pas de cette information.**

Dans le cadre de la mesure 19, 34 projets ont été soutenus par le programme ESSOR du Ministère. L'aide financière versée afin de soutenir ces projets était de 72,83 M\$, et ils ont attiré 288,1 M\$ d'investissements d'autres sources (la ventilation des autres sources n'était pas disponible, mais ces sources sont soit privées, municipales, provinciales ou fédérales). Au moins 2 des 34 projets soutenus avaient comme objectif d'accroître la production pharmaceutique locale.

- **Résultat de l'axe 3.2 : La promotion du secteur québécois des sciences de la vie**

- **Mesure 20 : Soutien à un réseau de coordination de la promotion du secteur et de ses projets**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Réalisation du plan d'action du réseau de coordination de la promotion du secteur et de ses projets.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Le plan d'action du réseau est réalisé à 88 %.

Le degré de réalisation de la mesure, établi à 88 %, est satisfaisant. La mise à jour des orientations stratégiques du réseau a mis en valeur la performance élevée de la plateforme de promotion The Coolest Hotspot (TCH) en matière d'animation des réseaux sociaux, d'agrégation de contenus et de vitrine des bons coups et atouts en sciences de la vie au Québec. Depuis octobre 2019, TCH a gagné 188 % d'abonnés Twitter et 305 % d'abonnés LinkedIn. Il s'agit de la plus forte croissance par rapport aux données disponibles des compétiteurs internationaux évalués pour la même période. De plus, la qualité, la fréquence de publication élevée et la pertinence des sujets sont reconnues par les partenaires, appuyant le rôle d'agrégateur de contenu de TCH et son image de marque dynamique tant sur les réseaux sociaux que sur le site Web. Enfin, TCH s'ouvre sur le monde : au premier trimestre de 2021, 25 % des abonnés LinkedIn et 20 % des sessions sur le site Web provenaient de l'extérieur du Canada. À travers le réseau, les partenaires publics et privés se sont fédérés sous une image de marque commune que tous consentent à employer. Cela permet de renforcer l'image de marque du Québec à l'international en sciences de la vie. De plus, le fait que le réseau soit une entité représentative et neutre favorise les collaborations promotionnelles public-privé (p. ex. : événement du Québec à BIO avant la pandémie et projet pilote en cours avec IQI en Amérique latine).

La stratégie organique, qui mise essentiellement sur le partage du contenu avec les partenaires à travers leurs réseaux plutôt que sur les achats publicitaires, a atteint sa vitesse de croisière. Les résultats sont incrémentaux et durables.

Toutefois, la direction responsable de la mesure n'a pas été en mesure de fournir le nombre de projets réalisés.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Mesure 21 : Accueil d'acteurs clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Cinq accueils par an d'acteurs clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** 17 accueils d'acteurs clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales ont eu lieu. Ventilation annuelle non disponible.

Le degré de réalisation de la mesure (85 %) est considéré comme satisfaisant. Un processus pour l'accueil des acteurs clés a été développé entre Montréal International, le Ministère et IQ. Ces accueils ont été en grande majorité pilotés par Montréal International. Au cours de la période couverte par le présent rapport de mi-parcours, 17 accueils d'intervenants industriels clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales ont eu lieu. Toutefois, la direction porteuse de la mesure n'a pas fourni la ventilation annuelle.

Ces accueils ont entraîné des retombées probantes dans le secteur de l'intelligence artificielle. Entre autres, les accueils de Novartis, Servier et Roche ont entraîné des annonces d'investissements par ces entreprises.

En effet, Novartis a inauguré un centre d'innovation Biome à Montréal, Roche a lancé un centre d'excellence en IA dont le Mila à Montréal fait partie, et l'entreprise Amgen a décidé de se joindre au regroupement sectoriel de recherche industrielle, le CQDM.

Toutefois, il n'est pas possible de chiffrer le montant de ces investissements, car ces derniers n'ont pas été dévoilés par les entreprises.

- **Mesure 22 : Promotion du secteur des sciences de la vie dans des foires internationales**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Promotion du secteur des sciences de la vie dans des foires internationales.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Promotion du secteur des sciences de la vie dans les foires internationales.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Le Québec a participé à la mission BIO et à AdvaMed (dorénavant MedTech Conference) en 2017, 2018 et 2019. L'édition 2020 de ces événements a été annulée en raison de la pandémie.

Dans le cadre de la mission BIO 2017, le ministre était accompagné d'une délégation de 17 entreprises, de 19 organisations et centres de recherche ainsi que de 10 partenaires de l'industrie. Le ministre a participé à 29 activités et rencontres. Ces rencontres ont permis de discuter et de faire valoir « l'Avantage Québec » ainsi que de mettre de l'avant la Stratégie québécoise des sciences de la vie. Ce fut également l'occasion de discuter de projets d'investissements et de la prochaine grande transformation de l'industrie biopharmaceutique, soit le virage numérique et l'avènement de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé. Le principal événement de réseautage du Québec à BIO, le Rendez-vous Québec, a permis d'attirer plus de 400 participants de haut niveau.

Plus de 18 200 personnes ont assisté à BIO 2018, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à l'édition 2017. Un nombre record de Québécois a pris part à la mission. La délégation québécoise était composée de 59 entreprises, organismes, centres de recherche et partenaires du secteur des sciences de la vie, totalisant 110 participants.

Lors de la MedTech Conference de 2018, quatre entreprises québécoises se sont qualifiées parmi les 50 finalistes internationaux à la MedTech Innovator Competition, dont la finale a été présentée à la Conférence de Philadelphie. Il y avait une très forte proportion de Québécois parmi plus de 500 candidats.

La compagnie montréalaise MY01, spécialisée dans le diagnostic du syndrome des loges aiguës (cardio), a par ailleurs remporté le prix de 10 000 \$ US attribué lors de cette compétition à l'entreprise ayant produit la meilleure vidéo organisationnelle de l'année. Le MedTech Innovator avait présenté sa première compétition hors des États-Unis lors de la semaine de l'innovation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine à Montréal, en avril 2018.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Suivi d'une annonce de la Stratégie : Vitrines technologiques soutenues dans le cadre du programme Créativité Québec**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Participation d'entreprises à des activités visant le soutien à l'exportation.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Aucune entreprise n'a participé à des activités visant le soutien à l'exportation.

Le degré de réalisation de la mesure est problématique (0 %). Le programme Créativité Québec n'a pas soutenu de vitrine technologique. Selon la direction responsable du suivi de cette annonce, le programme ne répondait pas au besoin du secteur.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3



Les résultats sont jugés satisfaisants, car la cible est atteinte. Le degré de réalisation de l'objectif 3 est de 89 % et l'état d'avancement de 4 des 5 mesures est d'au moins 80 %. Plus précisément, les cibles respectives de 4 mesures sont déjà atteintes après quatre ans de mise en œuvre. L'atteinte d'une cible est parfaite.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

2.4 CRITÈRE 4

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE L'OBJECTIF 4 DE LA SQSV

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

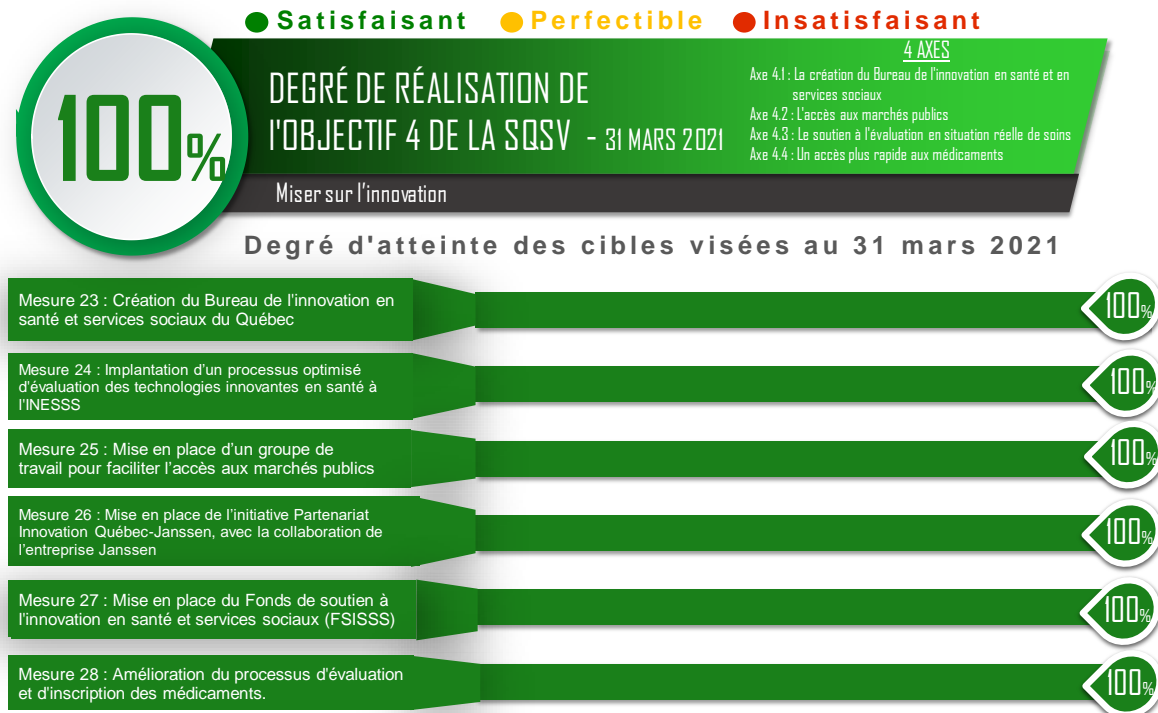
4. Accomplissement d'au moins 80 % dans l'axe 4 ainsi que pour 4 des 6 mesures suivantes :
 - Les 2 mesures visant la création du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux (axe 4.1 de la SQSV).
 - La mesure visant l'accès aux marchés publics (axe 4.2 de la SQSV).
 - Les 2 mesures visant le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins (axe 4.3 de la SQSV).
 - La mesure visant un accès plus rapide aux médicaments (axe 4.4 de la SQSV).

Constats relatifs à la cible 4

Le graphique 2.4 présente l'état de situation au 31 mars 2021, de l'atteinte des résultats visés dans l'objectif 4 de la SQSV, qui consiste à intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les constats sont les suivants :

Graphique 2.4

État de situation des résultats visés dans l'objectif 4 de la SQSV au 31 mars 2021



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Résultat de l'axe 4.1 : La création du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux**

- **Mesure 23 : Création du Bureau de l'innovation en santé et services sociaux du Québec**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Création du Bureau de l'innovation en santé et services sociaux du Québec.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Bureau de l'innovation créé.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. La création du Bureau de l'innovation répondait au besoin de l'écosystème des sciences de la vie d'avoir un intervenant qui viserait à accélérer le déploiement d'innovations dans le système de santé. Depuis sa création, le Bureau de l'innovation a entre autres permis de créer une équipe consacrée à l'innovation au sein du MSSS et de la doter de ressources.

En 2019, une première cartographie des innovations qui sont déployées dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) a été réalisée afin de déterminer et prioriser ses besoins. Cet exercice de recensement a permis de créer un premier registre de près de 600 innovations du RSSS, de faire ressortir les enjeux relatifs au déploiement de ces innovations, notamment le manque de coordination, le dédoublement des initiatives et le manque de transfert de connaissances interrégionales. Le Bureau de l'innovation a également permis la création d'un guichet de projets qui officialise un processus clair de suivi des projets.

- **Mesure 24 : Implantation d'un processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé à l'INESSS**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Disponibilité d'un processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé (POÉTIS) à l'INESSS.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** 12 projets confiés pour analyse dans le processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé à l'INESSS (8 terminés et 4 en cours).

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Huit projets ont été confiés à l'INESSS pour une analyse plus approfondie par l'intermédiaire du processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé (POÉTIS) et 4 projets de collaboration sont en cours. La collaboration avec l'INESSS permet un continuum de services pour les innovateurs par l'entremise du Bureau de l'innovation. Elle a permis aussi de mettre en exergue la problématique des innovations non pharmaceutiques, pour lesquelles le chemin n'est pas toujours clair.

L'implantation du POÉTIS a permis l'établissement d'un dialogue avec l'INESSS dans l'optique d'adapter son cadre méthodologique afin d'intégrer des principes de base de l'action du Bureau de l'innovation, soit la valeur économique et le bénéfice des innovations pour la santé.

- **Résultat de l'axe 4.2 : L'accès aux marchés publics**

- **Mesure 25 : Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics**
- **Cible au 31 mars 2022 :** Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics.
- **Résultat au 31 mars 2021 :** Le groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics a été mis en place.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. La première rencontre du comité d'approvisionnement innovant s'est tenue le 20 janvier 2021. Le comité travaille sur 4 axes, soit :

1. Mieux comprendre les problématiques prioritaires du MSSS et les possibilités des pratiques innovantes
2. Stratégies d'approche au marché
3. Projets et réalisations
4. Pérennité des investissements et sécurisation de la chaîne d'approvisionnement

À ce jour, les meilleures pratiques en approvisionnement ont été établies. Des outils pour les approvisionneurs seront mis au point prochainement et des discussions avec le Conseil du trésor pour modifier la loi auront lieu dans les mêmes délais. Le groupe de travail est composé entre autres de représentants du gouvernement et de représentants de l'industrie.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Résultat de l'axe 4.3 : Le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins**

- **Mesure 26 : Mise en place de l'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen, avec la collaboration de l'entreprise Janssen**

- **Cible au 31 mars 2022 :** Mise en place de l'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen.

- **Résultat au 31 mars 2021 :** L'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen a été mise en place.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Cette entente de collaboration entre le MEI et l'entreprise Janssen a pour objectif de financer et orienter les efforts pour la production de données probantes concrètes afin d'éclairer les décisions pour l'amélioration de la prestation et des politiques du système de santé. Le financement est assuré par le MEI et Janssen. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est présent sur les comités afin de s'assurer que l'initiative répond à un besoin du réseau de la santé. L'administration et le suivi sont assurés par le FRQS.

Les projets sélectionnés visent à favoriser l'utilisation de différentes sources et approches méthodologiques de collecte de données afin de mettre en évidence les bénéfices liés à l'utilisation des résultats provenant de contextes réels de soins et d'en maximiser l'utilisation en recherche. Quatre projets ont été sélectionnés, soit :

- Administration de l'électroconvulsivothérapie (ECT);
- Impacts de la détection systématique et du suivi de la détresse des personnes atteintes de cancer;
- Cliniques intégrées en santé mentale dans un contexte réel;
- Optimisation des trajectoires de soins en schizophrénie basée sur l'analyse poussée de bases de données québécoises majeures.

- **Mesure 27 : Mise en place du Fonds de soutien à l'innovation en santé et services sociaux (FSISSS)**

- **Cible au 31 mars 2022 :** Mise en place du FSISSS.

- **Résultat au 31 mars 2021 :** FSISSS mis en place et financement de 81 projets.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Cette mesure a été créée en vue d'appuyer les actions du BI visant à intégrer davantage d'innovations dans le RSSS. Le FSISSS a permis de financer 81 projets visant à tester et implanter des technologies innovantes d'entreprises québécoises et des innovations au sein des établissements du RSSS. Au 31 mars 2021, parmi les 18 projets terminés, plusieurs ont permis d'obtenir des données probantes permettant d'évaluer les retombées sur le système de santé et de services sociaux. Ces projets ont permis de susciter la collaboration des professionnels de recherche et du personnel de soins avec les entreprises partenaires ainsi que la participation d'étudiants. Voici quelques exemples des retombées des projets :

- CHUM : Plateforme informatique dénotant la meilleure pratique infirmière actuelle : réduction des infections aux cathéters vésicaux, ce qui permettra de générer des économies de 148 000 \$ à 197 500 \$ par année.
- Spinologics : Nouvelle approche moins invasive pour le traitement des scoliose idiopathiques chez les adolescents grâce à la modulation de croissance osseuse. L'ouverture du marché américain, après l'approbation de la Food and Drug Administration, pourrait permettre des retombées économiques de 90 000 000 \$ US.
- Aifred Health a remporté le deuxième prix au concours mondial IBM Watson AI XPRIZE consacré à l'utilisation de l'IA pour résoudre les grands défis de la société. Après 3 ans de contrôle diligent et d'évaluation par des experts, la jeune entreprise montréalaise a été sélectionnée parmi plus de 700 candidats et était la seule entreprise québécoise et canadienne des 10 finalistes à travers le monde.

La mesure 27 a généré des investissements de 26,17 M\$, soit 13,87 M\$ du secteur privé et 12,30 M\$ d'aide financière versée dans le cadre de la SQSV.



CHAPITRE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE LA SQSV

- **Résultat de l'axe 4.4 : Un accès plus rapide aux médicaments**

- **Mesure 28 : Amélioration du processus d'évaluation et d'inscription des médicaments**
- **Cible au 31 mars 2022** : Amélioration du processus d'évaluation et d'inscription des médicaments.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Processus d'évaluation et d'inscription des médicaments amélioré.

Le degré de réalisation de la mesure est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la mesure 28 ont permis à l'INESSS d'atteindre les cibles fixées par le processus et de réaliser une proportion grandissante d'évaluations des médicaments en temps opportun pour participer aux négociations de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, favorisant ainsi des économies de taille pour le Québec.

L'INESSS a modernisé son processus d'évaluation des médicaments, et est passé en monde continu. L'écart moyen de la transmission des recommandations de l'INESSS avec celles de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) était de 0,1 jour. Et 53 % des demandes d'inscription ont été amorcées avant l'octroi d'un avis de conformité de Santé Canada, soit 40 évaluations sur un total de 75.

- **Suivi d'une annonce de la Stratégie : Création du groupe de travail Avantage Québec.**
- **Cible au 31 mars 2022** : Création du groupe de travail Avantage Québec.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Le groupe de travail Avantage Québec a été créé.

Le degré de réalisation du suivi de l'annonce est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Le groupe de travail Avantage Québec a été créé afin de définir des moyens pour créer le plus rapidement possible un avantage Québec permettant d'attirer plus d'investissements, le tout en abordant notamment les processus d'approbation et l'accès aux médicaments et en visant une réduction du délai entre la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada et le remboursement par le gouvernement du Québec ainsi que l'adoption d'approches innovantes.

Le groupe de travail s'est rencontré à de multiples reprises dans les trois dernières années. Par contre, il n'est pas parvenu à s'entendre sur une proposition valable aux yeux autant de l'industrie que du gouvernement. D'une part, l'un des facteurs clés pour faire progresser l'analyse de l'intervention est d'obtenir une proposition qui parvient à un partage des risques et des bénéfices.

La proposition développée par l'industrie est peu détaillée sur le plan des avantages économiques pour le gouvernement. L'association souhaite obtenir une bonne évaluation des coûts envisagés par le gouvernement avant de travailler sur cette portion de la proposition. D'autre part, dans le contexte pandémique, les ressources du MSSS sont présentement mobilisées dans la gestion de la crise et ne sont pas disposées à quantifier le coût de la proposition. Par ailleurs, les intervenants du MSSS soulèvent que la croissance des coûts du régime public d'assurance médicaments serait très importante. Le contexte actuel des finances publiques amène une pression supplémentaire.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4



Les résultats sont jugés satisfaisants, car la cible est atteinte. Le degré de réalisation de l'objectif 4 est de 100 %. L'état d'avancement des 6 mesures de l'objectif 4 de la SQSV est d'au moins 80 %.

Plus précisément, les cibles respectives des 6 mesures sont déjà atteintes après quatre ans de mise en œuvre.



CHAPITRE 3

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2022

3.1 CRITÈRE 5

L'ATTEINTE DES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2022

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

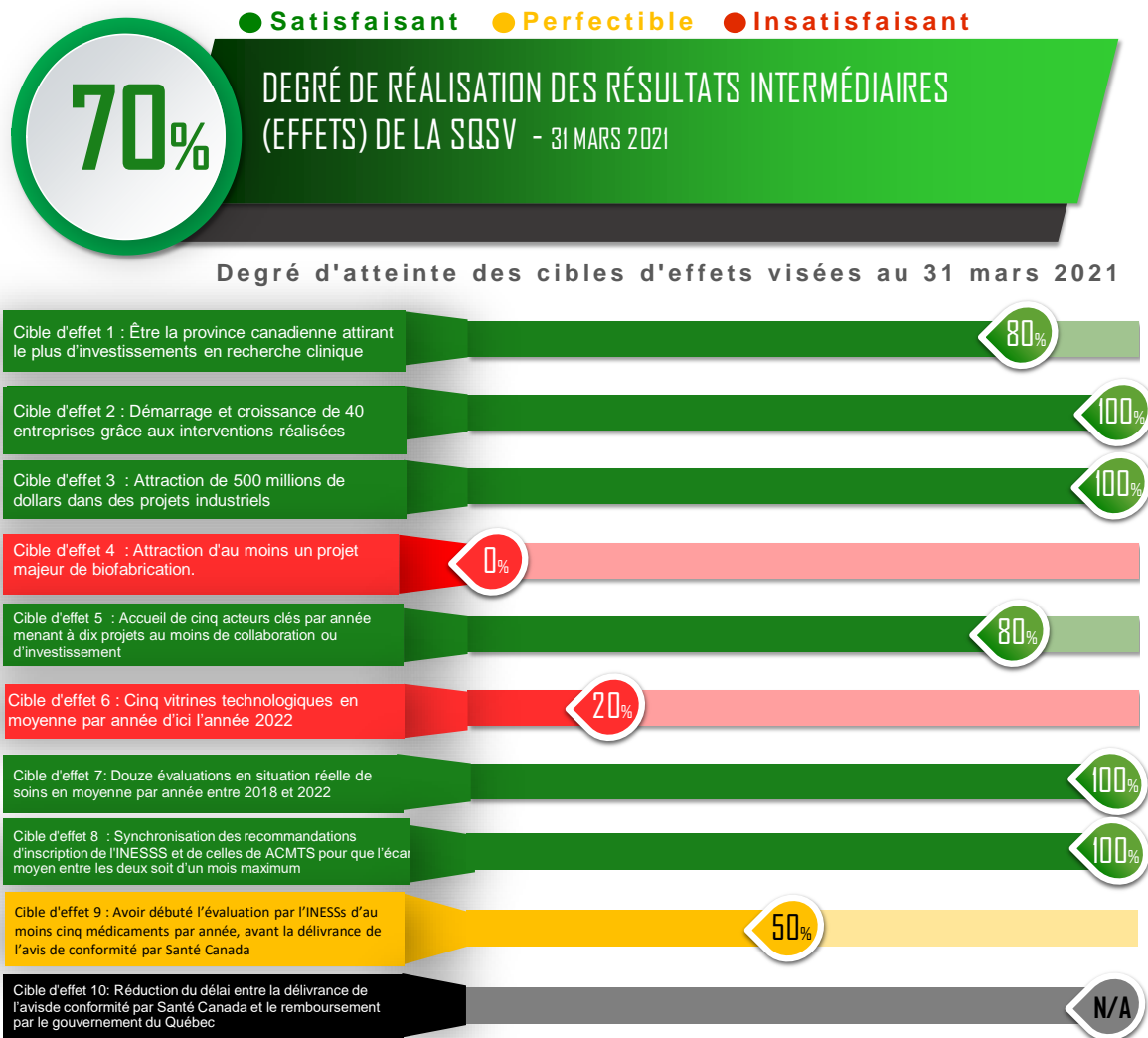
- 5. Un degré d'accomplissement de 80 % dans au moins six des 10 cibles (cibles avec échéance 2022) des indicateurs des résultats intermédiaires (effets) de la SQSV.

Constats relatifs à la cible 5

Le graphique 3.1 présente l'état de situation au 31 mars 2021, des effets de la SQSV.

Graphique 3.1

État de situation des effets 4 de la SQSV au 31 mars 2021



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.



CHAPITRE 3

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2022

- **Effet 1 de la SQSV** : Montant des investissements en recherche clinique.
- **Cible au 31 mars 2022** : D'ici 2022, être la province canadienne attirant le plus d'investissements en recherche clinique.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Le Québec est la 2^e province canadienne attirant le plus d'investissements en recherche clinique.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 80 %. Au 31 mars 2021, le Québec avait attiré des investissements en recherche clinique de 814 M\$. Au total des provinces canadiennes, le Québec arrive au 2^e rang en matière d'investissement en recherche clinique. Toutefois, ces données ne comprennent pas celles de l'année 2020-2021, qui n'étaient pas disponibles.

- **Effet 2 de la SQSV** : Dénombrement des entreprises démarrées et en croissance.
- **Cible au 31 mars 2022** : D'ici 2022, démarrage et croissance de 40 entreprises grâce aux interventions réalisées.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Démarrage et croissance de 41 entreprises grâce aux interventions réalisées.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. En effet, les interventions réalisées ont permis le démarrage et la croissance de 41 entreprises en date du 31 mars 2021.

- **Effet 3 de la SQSV** : Montant des investissements privés dans les projets industriels.
- **Cible au 31 mars 2022** : Attraction de 500 millions de dollars dans des projets industriels.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Attraction de plus de 943 millions de dollars dans des projets industriels.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Des 500 M\$ qui étaient attendus dans les projets industriels, ce sont plus de 943 M\$ de fonds privés qui ont été attirés dans les projets industriels.

- **Effet 4 de la SQSV** : Investissement en biofabrication et nombre de projets.
- **Cible au 31 mars 2022** : Attraction d'au moins un projet majeur de biofabrication.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Aucun projet majeur de biofabrication.

Le degré de réalisation de l'effet est problématique, puisqu'il est de 0 %. En effet, aucun projet majeur et aucun investissement en biofabrication n'ont eu lieu au cours de la période couverte par le présent rapport de mi-parcours. Toutefois, à l'heure actuelle, trois projets majeurs sont en cours d'analyse.

- **Effet 5 de la SQSV** : Accueil d'acteurs clés et nombre de projets.
- **Cible au 31 mars 2022** : Accueil de cinq acteurs clés par année menant à au moins dix projets de collaboration ou d'investissement.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Une moyenne de 4,25 acteurs clés accueillis ayant mené à 8 projets de collaboration et d'investissement.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 80 %. En effet, en moyenne, 4,25 acteurs clés ont été accueillis au cours de la période évaluée. L'accueil de ces acteurs clés a engendré 8 projets de collaboration et d'investissement.

- **Effet 6 de la SQSV** : Nombre de vitrines technologiques réalisées par année.
- **Cible au 31 mars 2022** : Cinq vitrines technologiques en moyenne par année d'ici 2022.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Une moyenne d'une vitrine technologique par année.

Le degré de réalisation de l'effet est insatisfaisant, puisqu'il est de 20 %. La moyenne annuelle est d'une vitrine technologique réalisée par année.



CHAPITRE 3

ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES EFFETS VISÉS AU 31 MARS 2022

- **Effet 7 de la SQSV** : Nombre d'évaluations démarrées par année.
- **Cible au 31 mars 2022** : Douze évaluations en situation réelle de soins en moyenne par année entre 2018 et 2022.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Une moyenne de 20 évaluations en situation réelle de soins.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. En moyenne, pour la période couverte par la présente évaluation, 20 évaluations en situation réelle de soins ont été démarrées. L'année où le plus grand nombre d'évaluations ont été démarrées est 2018, où 34 évaluations ont débuté, et l'année où le nombre a été le moins élevé est 2021, avec 12 évaluations démarrées.

- **Effet 8 de la SQSV** : Délai entre les inscriptions des recommandations des deux organisations.
- **Cible au 31 mars 2022** : Synchronisation des recommandations d'inscription de l'INESSS et de celles de l'ACMTS pour que l'écart moyen entre les deux soit d'un mois maximum.
- **Résultat au 31 mars 2021** : L'écart moyen entre les recommandations d'inscription de l'INESSS et celles de l'ACMTS est de 0,1 jour.

Le degré de réalisation de l'effet est satisfaisant, puisqu'il est de 100 %. Les recommandations sont inscrites en moyenne dans un écart de 0,1 jour entre l'ACMTS et l'INESSS. En ce qui a trait à l'écart médian, ce dernier est de 7 jours.

- **Effet 9 de la SQSV** : Nombre de médicaments par année dont l'évaluation a débuté avant la délivrance de l'avis de conformité.
- **Cible au 31 mars 2022** : Avoir débuté l'évaluation par l'INESSS d'au moins cinq médicaments par année, avant la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada.
- **Résultat au 31 mars 2021** : 68 recommandations émises entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2021.

Le degré de réalisation de l'effet est perfectible, puisqu'il est de 50 %. En effet, deux années démontrent que le processus est bel et bien effectif et permet d'évaluer au moins 5 médicaments par année. Lors de ces deux années, respectivement 28 et 40 recommandations ont été émises.

- **Effet 10 de la SQSV** : Variation du délai entre l'avis de conformité de Santé Canada et le remboursement par Québec
- **Cible au 31 mars 2022** : Réduction du délai entre la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada et le remboursement par le gouvernement du Québec.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Aucune donnée n'est disponible.

Le degré de réalisation de l'effet ne peut pas être mesuré, puisqu'aucune donnée n'est disponible à propos de l'effet 10 de la SQSV.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5



Les résultats sont jugés satisfaisants, car 6 des 10 effets visés au 31 mars 2022 sont atteints ou en bonne voie de l'être, alors que la cible était d'au moins 6 sur 10.

Plus précisément, six effets visés sont déjà atteints après quatre ans de mise en œuvre, un est partiellement atteint, et trois effets visés ne seront pas atteints. Également, un effet n'a pas été mesuré puisqu'aucune donnée n'était disponible à ce sujet.

CHAPITRE 4



ÉTAT D'AVANCEMENT VERS LES RÉSULTATS VISÉS

4.1 CRITÈRE 6

ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉSULTATS VISÉS

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

6. Un degré d'accomplissement de 80 % (3,2 G\$) dans l'attraction d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie (4 G\$ d'ici à 2022).

Constats relatifs à la cible 6

Le graphique 4.1 présente l'état de situation au 31 mars 2021, des résultats ultimes de la SQSV.

Graphique 4.1

Attraction d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI.

- **Résultats ultimes de la SQSV** : Investissements privés dans le secteur des sciences de la vie.
- **Cible au 31 mars 2022** : 3,2 G\$ dans l'attraction d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie.
- **Résultat au 31 mars 2021** : Des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie de 2,93 G\$.

Au cours de la période couverte par le présent rapport d'évaluation de mi-parcours, des investissements privés de 2,93 G\$ ont eu lieu dans le secteur des sciences de la vie. Il faut préciser ici qu'il ne s'agit pas **uniquement** des investissements privés reliés aux mesures de la SQSV, mais bien des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie de façon générale. De plus, une autre précision est importante à faire. La somme de 2,93 G\$ ne représente pas l'entièreté des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie, puisque certaines données provenant du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ne sont pas disponibles pour l'instant.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

ⓑ

- ⓑ Les résultats sont jugés perfectibles, car la cible est en partie atteinte. Un degré d'accomplissement de 73 % (2,93 G\$) est observé dans l'attraction d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie (4 G\$ d'ici à 2022). Toutefois, comme mentionné préalablement, ces montants ne représentent pas l'entièreté des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie, puisque certaines informations sont manquantes.

CHAPITRE 6

AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

5.1 CRITÈRE 7

CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SQSV

LES RÉSULTATS VISÉS APRÈS 48 MOIS DE MISE EN ŒUVRE

7. Conformité de la mise en œuvre des mesures par rapport aux actions prévues dans la SQSV.
8. Gouvernance et partage des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes.
9. Mécanismes efficaces de suivi des résultats.

Constats relatifs à la cible 7

- 93 % des 28 interventions prévues initialement ont été mises en œuvre, soit 26 interventions sur 28.
- Deux mesures n'ont pas été déployées comme prévu en 2016 :
 - La mesure 15 concernant le fonds d'investissement spécialisé dans les technologies médicales n'a pas été mise en place. Toutefois, sa mise en place est prévue.
 - La mesure 16 concernant les pistes de solutions pour le développement de « fleurons » québécois à grand potentiel n'a pas été mise en place. Il s'agit d'une décision des autorités.
- La totalité des parties prenantes aux interventions de la SQSV, soit 6 sur 6, partage l'avis que ces mesures ont été mises en place en conformité avec le plan initial prévu à son lancement, en 2017⁷.

Constats relatifs à la cible 8

La majorité (5/6) des parties prenantes considèrent que les rôles et les responsabilités entre les intervenants dans les mesures étaient bien partagés et adéquats. Également, la totalité des parties prenantes (6/6) considère que le Ministère a bien exercé son rôle de coordination dans la mise en œuvre de la SQSV. Une majorité des parties prenantes (5/6) confirme le partage d'une vision commune du déploiement des mesures de la SQSV. La même proportion des parties prenantes juge les ressources humaines et financières adéquates. De plus, la majorité des parties prenantes (4/6) confirme la présence d'une structure de gouvernance. Enfin, la totalité des parties prenantes (6/6) confirme la présence d'une bonne communication.

Constats relatifs à la cible 9

Les parties prenantes à la SQSV ont également été interrogées à propos des mécanismes de suivi des résultats. La majorité (4/6) de celles-ci ont mentionné qu'il y avait des mécanismes de suivi des dépenses des mesures et un suivi de leurs résultats. Les deux autres ont mentionné la présence de tels mécanismes en partie seulement. Parmi les éléments mentionnés par les parties prenantes, notons un suivi des dépenses requis par le Ministère à diverses reprises, la présence de tableaux de bord à l'interne, des rapports de projets, un suivi des déboursés sur Clientis, ainsi que la transmission périodique d'un état des projets (liste et montants engagés) permettant de vérifier l'état d'avancement par rapport à la cible du nombre de projets soutenus.

AVIS COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Ⓐ

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- Ⓐ **La cible 7 est atteinte.** En effet, la conformité de la mise en œuvre des mesures par rapport aux actions prévues dans la SQSV a été observée par l'évaluateur. Seulement deux mesures n'ont pas été mises en œuvre. La mise en œuvre de la mesure 15 est prévue plus tard, tandis que pour la mesure 16, il s'agit d'une décision des autorités.
- Ⓐ **La cible 8 est atteinte.** L'évaluateur a été en mesure de constater, par l'intermédiaire des opinions formulées lors de la consultation des parties prenantes, le partage des rôles et des responsabilités entre celles-ci.
- Ⓐ **La cible 9 est atteinte.** Le suivi de la mise en œuvre a été efficace. À cet égard, une majorité de parties prenantes a confirmé la présence de mécanismes efficaces de suivi des résultats.

⁷ Données provenant de la consultation des parties prenantes.

CHAPITRE 6

AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

6.1 AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

6.1.1 La cohérence externe de la Stratégie avec les orientations du gouvernement du Québec

Plusieurs stratégies et plans d'action du gouvernement sont cohérents avec la SQSV, par exemple, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 (SQRI). En effet, dans le cadre du deuxième objectif de la SQRI, qui est d'accroître la capacité de recherche et d'innovation sous toutes leurs formes, le document fait référence à la mise en place d'un fonds de soutien à l'innovation en santé et en services sociaux, dans le cadre de la SQSV.

La SQSV est également cohérente avec le Plan d'action pour la relance des exportations. L'action 9 du plan d'action est en concordance avec l'objectif 12 de la SQSV, qui consiste en l'exportation vers de nouveaux marchés. L'action 9 du Plan d'action pour la relance des exportations stipule que le gouvernement souhaite réaliser une campagne de diplomatie d'influence et économique auprès des chambres de commerce et d'autres organisations d'affaires des principaux gouvernements partenaires et des instances multilatérales au Canada et à l'international pour soutenir la relance de l'économie québécoise et faire connaître ses secteurs d'excellence, dont les sciences de la vie.

6.1.2 L'analyse des risques de chevauchement des mesures de la SQSV avec d'autres programmes ou d'autres mesures du gouvernement du Québec

La consultation des parties prenantes à la mise en œuvre de la SQSV démontre les faibles risques de chevauchement entre interventions pouvant être causés par la SQSV. En effet, cinq des six parties prenantes ont affirmé que la mise en œuvre de la SQSV n'avait pas entraîné de chevauchement avec des programmes du gouvernement du Québec.

Un autre constat confirme le faible risque de chevauchement des mesures de la SQSV et leur complémentarité avec des interventions déjà existantes du gouvernement du Québec. Les quatre principaux programmes utilisés dans la SQSV, soit le Programme de soutien aux organismes (PSO), le programme BioMed Propulsion, le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) et le programme ESSOR, ont fait l'objet d'évaluations réalisées en 2019 et 2020. Ces quatre programmes représentent 71 % des 179,7 M\$ d'aide accordée au 31 mars 2021 et ils concernent 11 mesures parmi les 20 mesures pour lesquelles des crédits budgétaires sont alloués. Les quatre évaluations ont conclu en l'absence de chevauchement avec d'autres interventions du gouvernement du Québec.

6.1.3 Perspectives d'atteinte des objectifs de la stratégie

Les objectifs incluent les deux cibles générales de la SQSV et les quatre objectifs opérationnels dans lesquels les 28 mesures sont réparties. En ce qui concerne les deux cibles générales et tout particulièrement la première, soit celle de faire partie des cinq pôles nord-américains les plus importants du secteur en 2027, il est trop tôt dans la vie de la SQSV pour se prononcer. De plus, aucune donnée n'a été fournie à l'évaluateur à ce sujet.

En ce qui a trait à la deuxième cible générale, qui est celle d'attirer 4 G\$ d'investissements privés au 31 mars 2022, les montants des investissements privés s'élevaient à 2,93 G\$ au 31 mars 2021. Toutefois, comme précédemment mentionné, il s'agit d'un montant conservateur, puisqu'il ne comprend pas certains montants d'investissement privé qui ne sont pas disponibles pour l'instant. Les 4 objectifs de la SQSV ont tous un niveau d'avancement moyen égal ou supérieur à 80 %. Le niveau moyen des 4 objectifs est précisé plus bas :

- Objectif 1 : Accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble du secteur (5 mesures) : **100 %**
- Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance (12 mesures) : **81 %**
- Objectif 3 : Attirer de nouveaux investissements privés (5 mesures) : **89 %**
- Objectif 4 : Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux (6 mesures) : **100 %**

CHAPITRE 6

AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

6.1.4 Le délai, exprimé en mois, de mise en œuvre de chacune des mesures

Après l'analyse par l'évaluateur des données fournies par la direction responsable de la SQSV, il a été possible de constater que 36 % des mesures (10 sur 28) ont été mises en œuvre dans les deux premiers mois après la création de la SQSV. Un peu moins du tiers (29 %, soit 8 sur 28) ont été mises en œuvre au cours de la première année d'existence de la SQSV.

À cela, il faut ajouter les mesures 15 et 16, qui n'ont pas été mises en œuvre.

6.1.5 L'état des dépenses réelles dans la SQSV et l'effet de levier

La SQSV a entraîné des investissements de 934,90 M\$ au 31 mars 2021, soit 684,42 M\$ de source privée, 70,86 M\$ de source publique et 179,7 M\$ d'aide financière accordée.

Le graphique 4.1 présente l'effet de levier de l'aide financière versée dans le cadre de la SQSV, qui est de 4,20 pour l'ensemble de la période couverte par le présent rapport. Cela signifie que pour chaque dollar de contribution financière versé dans le cadre de la SQSV, 4,20 dollars ont été investis par d'autres sources de financement publiques et privées. Le graphique présente également les montants qui ont été utilisés pour le calcul, soit 179,7 M\$, qui représentent le montant d'aide financière accordé dans le cadre de la SQSV au 31 mars 2021, ainsi que les investissements privés et les autres aides financières publiques, qui représentent 755,27 M\$, toujours en date du 31 mars 2021.

Le graphique 4.2 présente l'effet de levier de l'aide publique totale sur l'investissement privé. Ce dernier est de 2,73, ce qui signifie que pour chaque dollar d'aide financière publique, 2,73 dollars ont été investis par d'autres sources de financement privées.

Enfin, pour la période couverte par le présent rapport de mi-parcours, l'aide financière effectivement versée est de 105,65 M\$.

Graphique 4.1

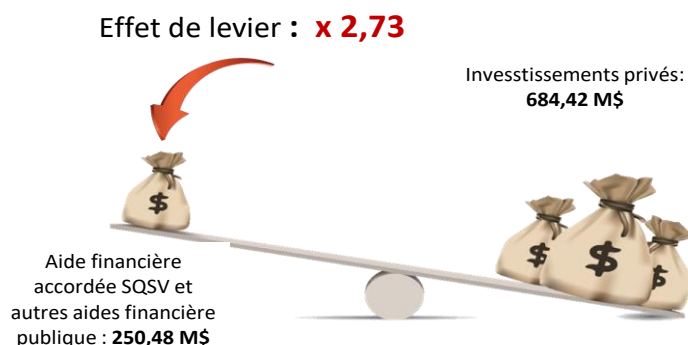
Effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre de la SQSV



Source : Suivi de gestion et des résultats de la SQSV.
Compilation MEI.

Graphique 4.2

Effet de levier de l'aide publique totale sur l'investissement privé



Source : Suivi de gestion et des résultats de la SQSV.
Compilation MEI.

Il est important de préciser ici que les montants d'investissements privés utilisés dans le calcul de l'effet de levier représentent les investissements privés reliés à l'aide financière du Ministère pour la réalisation des différentes mesures de la SQSV.

CHAPITRE 6

AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Les cinq autres éléments évalués indiquent les résultats suivants :

Cohérence externe (section 4.1.1) : le résultat est jugé satisfaisant, puisque la cohérence externe de la SQSV avec les orientations du gouvernement du Québec a été démontrée.

Chevauchement (section 4.1.2) : le résultat est jugé satisfaisant, puisque la démonstration de l'absence de chevauchement problématique avec d'autres programmes ou mesures du gouvernement du Québec a été faite.

Perspectives (section 4.1.3) : le résultat est jugé satisfaisant, puisque les quatre objectifs de la SQSV sont atteints ou en bonne voie d'être atteints. Toutefois, une des deux cibles générales accuse un léger retard. Mais ce retard risque d'être comblé lorsque les montants attribuables à la R-D privée seront disponibles. C'est pour cette raison que l'évaluateur considère les résultats comme étant satisfaisants.

Délai de mise en œuvre (section 4.1.4) : le résultat est jugé satisfaisant, puisque le délai est conforme au nombre de mois écoulé depuis le début de la mise en œuvre. En effet, 64 % des mesures ont été mises en œuvre dans les deux premiers mois d'existence de la Stratégie.

Investissement (section 4.1.5) : le résultat est jugé satisfaisant. La SQSV a engendré, au 31 mars 2021, des investissements totaux de 934,9 \$. L'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre de la SQSV est de 4,20, et l'effet de levier de l'aide publique sur l'investissement privé est de 2,73.

CHAPITRE 7

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

7.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Le tableau ci-dessous récapitule l'état d'avancement des mesures de la SQSV, au 31 mars 2021.

Principaux résultats de la SQSV – Degré d'atteinte des cibles Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2021	Atteinte des cibles
Légende : (A) pour résultat satisfaisant, (B) pour résultat perfectible, (C) pour résultat insatisfaisant.	
État d'avancement vers les résultats visés d'ici à 2027	
Critère 1 : État d'avancement des mesures de l'objectif 1 de la SQSV	(A)
Objectif 1 : Accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie	
Axe 1.1 : Le partage de risques en recherche et en innovation	
Mesure 1 : Création du Fonds d'accélération des collaborations en santé.	(A)
Mesure 2 : Bonification des investissements pour accélérer la recherche en collaboration.	(A)
Axe 1.2 : La valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux	
Mesure 3 : Davantage de projets d'études cliniques précoces.	(A)
Mesure 4 : Mise en place de solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique.	(A)
Mesure 5 : Mise en place d'un processus général d'accès à certaines banques de données dans le domaine de la santé.	(A)
Critère 2 : État d'avancement des mesures de l'objectif 2 de la SQSV	(A)
Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance	
Axe 2.1 : L'amorçage et le démarrage des entreprises	
Mesure 6 : Maturation et transfert technologique dans la découverte de médicaments.	(A)
Mesure 7 : Élargissement et bonification des bons d'incubation.	(A)
Mesure 8 : Nouveau fonds AmorChem II.	(A)
Mesure 9 : Nouveau fonds pour la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée.	(A)
Axe 2.2 : Le développement des entreprises performantes	
Mesure 10 : Promotion du savoir-faire des entreprises québécoises.	(A)
Mesure 11 : Initiatives stimulant l'entrepreneuriat dans le milieu.	(A)
Mesure 12 : Exportation vers de nouveaux marchés.	(A)
Mesure 13 : Promotion des programmes d'aide financière auprès d'entreprises du secteur.	(A)
Axe 2.3 : L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois	(A)
Mesure 14 : Programme de prêts participatifs BioMed Propulsion.	(A)
Mesure 15 : Mise en place d'un fonds spécialisé en technologies médicales.	(C)
Mesure 16 : Recherche de solutions pour le développement de « fleurons » à grand potentiel vers de nouveaux marchés.	(C)
Mesure 17 : Recherche des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers.	(A)
Critère 3 : État d'avancement des mesures de l'objectif 3 de la SQSV	(A)
Objectif 3 : Attirer de nouveaux investissements privés	
Axe 3.1 : La prospection d'investissements privés	
Mesure 18 : Cellule concertée de prospection d'investissements en sciences de la vie.	(A)
Mesure 19 : Appui à des projets d'investissements dans des projets soutenus dans le cadre du programme ESSOR.	(B)
Axe 3.2 : La promotion du secteur québécois des sciences de la vie	
Mesure 20 : Soutien à un réseau de coordination de la promotion du secteur et de ses projets.	(A)
Mesure 21 : Accueil d'acteurs clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales.	(A)
Mesure 22 : Promotion du secteur des sciences de la vie dans des foires internationales.	(A)
Critère 4 : État d'avancement des mesures de l'objectif 4 de la SQSV	(A)
Objectif 4 : Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux	
Axe 4.1 : La création du Bureau de l'innovation en santé et services sociaux	
Mesure 23 : Création du Bureau de l'innovation en santé et services sociaux du Québec.	(A)
Mesure 24 : Implantation d'un processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé à l'INESSS.	(A)

CHAPITRE 7

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Axe 4.2 : L'accès aux marchés publics

Mesure 25 : Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics.

(A)

Axe 4.3 : Le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins

Mesure 26 : Mise en place de l'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen, avec la collaboration de l'entreprise Janssen.

(A)

Mesure 27 : Mise en place du Fonds de soutien à l'innovation en santé et services sociaux (FSISSS).

(A)

Axe 4.4 : Un accès plus rapide aux médicaments

Mesure 28 : Amélioration du processus d'évaluation et d'inscription des médicaments.

(A)

État d'avancement des résultats intermédiaires (effets) de la SQSV

Critère 5 : État d'avancement des résultats intermédiaires (effets)

(A)

- Le degré de réalisation des résultats intermédiaires est de 70 % et l'état d'avancement de 6 des 10 effets est d'au moins 80 %.

(A)

État d'avancement des résultats ultimes (retombées) de la SQSV

Critère 6 : État d'avancement des résultats ultimes (retombées)

(B)

- Un degré d'accomplissement de 73 % (2,93 G\$) a été observé dans l'attraction d'investissements privés dans le secteur des sciences de la vie (4 G\$ d'ici à 2022).

(B)

Conformité de la mise en œuvre

Critère 7 : Conformité opérationnelle de la mise en œuvre de la SQSV

- Conformité de la mise en œuvre des mesures par rapport aux actions prévues dans la SQSV.

(A)

- Gouvernance et partage des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes.

(A)

- Mécanismes efficaces de suivi des résultats.

(A)

7.2 AVIS GÉNÉRAL ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les résultats constatés permettent de répondre aux trois questions de l'évaluation.

1. Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie après 48 mois de mise en œuvre?

L'état d'avancement de sa mise en œuvre constaté au 31 mars 2021 est satisfaisant dans 25 des 28 mesures de la SQSV, perfectible pour une mesure et problématique dans le cadre de deux mesures. Globalement, le degré d'avancement de la SQSV est de 94 % (pondéré selon les budgets des 4 objectifs). L'état d'avancement est de 100 % pour les objectifs 1 et 4, de 89 % pour l'objectif 3 et de 81 % pour l'objectif 2.

2. La Stratégie est-elle en bonne voie d'atteindre ses objectifs?

La SQSV compte deux cibles générales et 4 objectifs opérationnels. En ce qui concerne les deux cibles générales, il est trop tôt, à mi-parcours, pour statuer sur la première (faire partie des cinq pôles nord-américains les plus importants en 2027). En ce qui a trait à la seconde cible générale, soit celle d'attirer 4 G\$ d'investissements privés au 31 mars 2022, la cible est atteinte à 73 %. Un léger retard est constaté, mais comme préalablement mentionné, certaines données sont manquantes. Les objectifs opérationnels sont atteints ou en bonne voie d'être atteints. En effet, les objectifs 1 et 4 sont déjà atteints, tandis que l'objectif 2 (81 %) et l'objectif 3 (89 %) sont en bonne voie d'être atteints.

Enfin, en ce qui concerne les effets visés par la SQSV, six sont déjà atteints ou en voie de l'être après quatre ans de mise en œuvre, un effet est partiellement atteint et trois effets visés ne seront pas atteints. Également, un effet n'a pas été mesuré, puisqu'aucune donnée n'était disponible à ce sujet.

3. Les mécanismes de mise en œuvre et de gouvernance sont-ils efficaces?

Les mécanismes de mise en œuvre et de gouvernance sont jugés efficaces. Tout d'abord, 26 des 28 mesures prévues au départ de la SQSV ont été mises en œuvre, donc 93 % des mesures. La totalité des parties prenantes aux interventions de la SQSV (6) partage l'avis que les mesures ont été mises en place en conformité avec le plan initial prévu à son lancement, en 2017. Ensuite, en ce qui concerne la gouvernance et les mécanismes de suivi des résultats, la majorité des parties prenantes (4/6) ont mentionné qu'il y avait des mécanismes de suivi des dépenses des mesures et un suivi de leurs résultats. Parmi ceux-ci, il est possible

CHAPITRE 7

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

de mentionner un suivi des dépenses requis par le Ministère à diverses reprises, la présence de tableaux de bord à l'interne, des rapports de projets, un suivi des déboursées sur Clientis, ainsi que la transmission périodique d'un état des projets (liste et montants engagés) permettant de vérifier l'état d'avancement par rapport à la cible du nombre de projets soutenus.

7.3 ÉLÉMENTS À SUIVRE

Pour la suite de la mise en œuvre de la SQSV, il est recommandé à la DSV de considérer les points suivants :

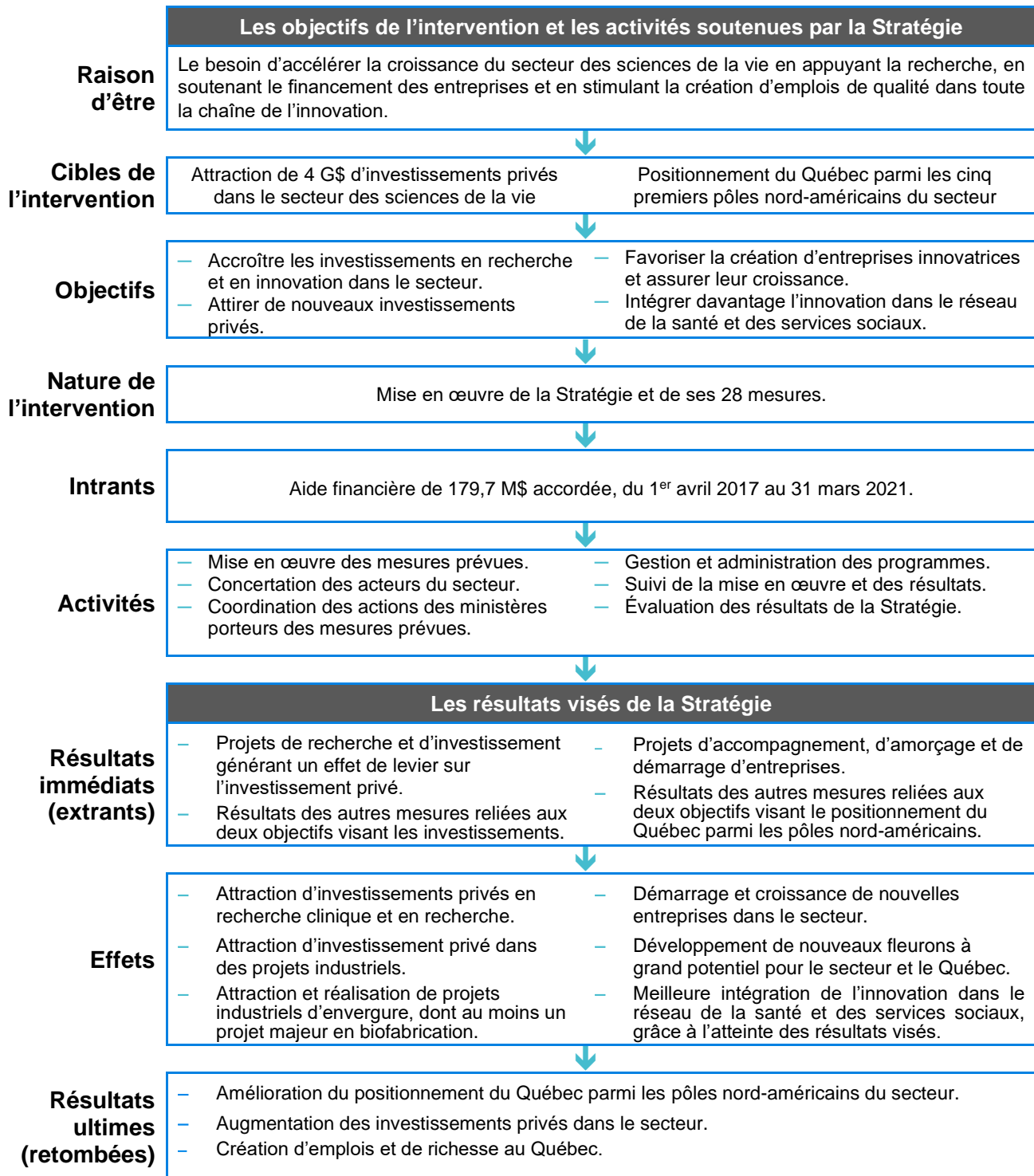
- En lien avec la mesure 15, il serait pertinent de poursuivre les efforts afin de réaliser la mise en place du fonds spécialisé en technologies médicales.
- En lien avec l'effet 4, il serait pertinent de continuer les efforts afin d'être en mesure d'attirer, d'ici à 2022, au moins un projet majeur de biofabrication.
- En lien avec l'effet 6, il serait pertinent de continuer les actions afin d'être en mesure de tenir une moyenne de 5 vitrines technologiques par année.
- En lien avec la deuxième cible générale de la SQSV, il serait pertinent de continuer les actions pour attirer davantage d'investissements de source privée dans le secteur des sciences de la vie.
- Également, il est recommandé de poursuivre les efforts visant à permettre l'accès à l'ensemble des données nécessaires aux travaux d'évaluation.
- Enfin, il serait pertinent d'inclure plus de cibles chiffrées de résultats, en précisant les indicateurs de résultats associés à ces cibles, car 65 % des 28 mesures ne sont pas accompagnées de cibles chiffrées.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE

La Stratégie est schématisée dans le tableau ci-dessous. Celui-ci illustre la logique d'intervention et la cohérence interne des liens entre la raison d'être de la Stratégie et la chaîne des résultats visés.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont jugés selon l'échelle d'appréciation présentée ci-dessous.

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	— L'appréciation Ⓐ signifie que le résultat est satisfaisant et que la cible est atteinte. Dans le cas des résultats visés par les 28 mesures de la SQSV (chapitre 2), le résultat visé est atteint ou l'état d'avancement est d'au moins 80 %, ce qui suggère de bonnes perspectives d'atteindre le résultat visé d'ici au 31 mars 2022. Dans le cas des autres volets évalués aux chapitres 3, 4 et 5, l'appréciation Ⓐ indique une cible atteinte.
Ⓑ	— L'appréciation Ⓑ signifie un résultat perfectible et indique que la cible est en partie atteinte. Dans le cas des résultats visés par les 28 mesures de la SQSV (chapitre 2), le résultat visé est en partie atteint ou l'état d'avancement est situé entre 40 % et 79 %, ce qui suggère un état d'avancement en retard par rapport au 31 mars 2022. Dans le cas des autres volets évalués aux chapitres 3, 4 et 5, l'appréciation Ⓑ indique un résultat perfectible et une cible en partie atteinte.
Ⓒ	— L'appréciation Ⓒ signifie un résultat insatisfaisant et indique que la cible n'est pas atteinte. Dans le cas des résultats visés par les 28 mesures de la SQSV (chapitre 2), le résultat visé n'est pas atteint ou l'état d'avancement est situé entre 0 % et 39 %, ce qui suggère un état d'avancement très en retard par rapport au 31 mars 2022. Dans le cas des autres volets évalués aux chapitres 3, 4 et 5, l'appréciation Ⓒ indique un résultat insatisfaisant et une cible non atteinte.

L'évaluation de l'état d'avancement général de la SQSV après 48 mois

L'état d'avancement général de la SQSV, après 48 mois de mise en œuvre, est évalué comme suit :

1. L'examen des critères 1, 2, 3 et 4 permet d'obtenir le degré d'accomplissement de chacune des 28 mesures de la SQSV, ainsi que les degrés de réalisation non pondérés dans chacun des quatre objectifs (colonne des résultats non pondérés dans le tableau 1.3).
2. Un coefficient de pondération est établi pour chacun des quatre objectifs, en fonction de leur poids respectif dans l'aide financière de 179,7 M\$ accordée dans le cadre de la SQSV. Ces coefficients sont indiqués dans la colonne « poids-coefficient » du tableau 1.3.
3. Le résultat pondéré est le produit du degré de réalisation de chaque objectif et du coefficient de pondération. Le résultat final est la somme des degrés de réalisation pondérés des objectifs.

Le tableau A.1 ci-dessous indique les résultats de la pondération.

Tableau A.1

Paramètres et coefficients utilisés pour pondérer le degré d'avancement général de la SQSV

Objectifs de la SQSV	Aide financière accordée 2017-2021	Résultat non pondéré	Poids coefficient	Résultat pondéré
Objectif 1 : Accroître les investissements en recherche et innovation dans l'ensemble des sciences de la vie	88,3 M\$	100 %	0,49	49 %
Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance	44,2 M\$	81 %	0,25	20 %
Objectifs 3 : Attirer de nouveaux investissements privés	25 M\$	89 %	0,14	12 %
Objectif 4 : Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux	22,2 M\$	100 %	0,12	12 %
TOTAL	179,7 M\$	93 %	1,00	94 %

Moyenne

Somme

Somme

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.C SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

1. Suivi de gestion et des résultats de la SQSV

Cette source de données regroupe la reddition de comptes des unités administratives responsables des mesures de la SQSV et le suivi de gestion de l'aide financière consentie durant la période évaluée. L'outil principal consiste en un tableau de bord de suivi des résultats en format Excel, qui regroupe une fiche de suivi par mesure qui a été mise à jour au 31 mars 2021, et le fichier Excel de suivi budgétaire. Les données dans ces fichiers ont été validées par la DSVIE. Cette source de données a constitué la source principale de données utilisée dans cette évaluation.

2. Consultation des unités responsables des mesures

Un formulaire de consultation a été adressé aux parties prenantes responsables de la mise en place et du suivi d'une ou de plusieurs mesures de la SQSV, soit 4 directions ainsi que 2 autres ministères et organismes. La participation a été excellente, avec un taux de réponse de 100 %.

3. Documentation administrative disponible

La documentation administrative compte les rapports annuels de gestion du Ministère et le document officiel de la SQSV

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau A1.2

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limite de l'évaluation	Stratégie d'atténuation de ses effets
L'aspect subjectif que peut avoir l'appréciation de l'état d'avancement de chacune des 28 mesures de la SQSV.	<ul style="list-style-type: none">La stratégie d'atténuation des effets de cette limite consiste à arbitrer les appréciations proposées avec le comité d'évaluation. Ces arbitrages contribuent à gommer l'aspect subjectif des appréciations de l'évaluateur.

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (1 de 4)

SUIVI DES RÉSULTATS IMMÉDIATS (EXTRANTS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET EN INNOVATION DANS L'ENSEMBLE DES SCIENCES DE LA VIE				
Mesures dans l'objectif	Budget 2017-2022 et programme	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
Axe 1.1 : Le partage de risques en recherche et en innovation				
1. Création du Fonds d'accélération des collaborations en santé.	60,0 M\$ Nouveau fonds	1. Sélection et soutien de projets d'une valeur totale d'au moins 150 M\$.	- Nombre de projets collaboratifs en partenariat public-privé générant un effet de levier.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
2. Bonification des investissements pour accélérer la recherche en collaboration.	19,0 M\$ PSO	2. Effet de levier minimal de 1 de l'aide financière dans les projets collaboratifs.	- Effet de levier de l'aide financière dans les projets de recherche collaborative.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
Axe 1.2 : La valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux				
3. Davantage de projets d'études cliniques précoces.	5,3 M\$ PSO et PADS	3. Davantage de projets d'études cliniques précoces.	- Investissements totaux et nombre de projets liés à l'aide financière additionnelle prévue de 5,3 M\$.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
4. Mise en place de solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique.	5,8 M\$ PSO	4. Mise en place de solutions visant l'amélioration des processus de recherche clinique.	- Dénombrement des solutions mises en place et investissement lié.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
5. Mise en place d'un processus général d'accès à certaines banques de données dans le domaine de la Santé.	-	5. Mise en place d'un processus général d'accès à certaines banques de données en santé.	- Publication d'un plan d'action par le comité de travail gouvernemental.	MFQ et collaboration du Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
- Mesure complémentaire d'appui à des organismes existants : IRCM et IRICoR.	5,0 M\$ PSO	- Des investissements supplémentaires générés par l'appui à l'IRCM et à IRICoR.	- Nombre de projets et investissements réalisés grâce à l'appui à l'IRCM et à IRICoR.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 2 : FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVATRICES ET ASSURER LEUR CROISSANCE (1/2)				
Axe 2.1 : L'amorçage et le démarrage des entreprises				
6. Maturation et transfert technologique dans la découverte de médicaments.	21,1 M\$ PSO	6. Réalisation d'au moins 14 projets dans le domaine de la découverte de médicaments.	- Nombre de projets de maturation et de transfert technologique soutenus dans le PSVT.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
7. Élargissement et bonification des bons d'incubation.	2,2 M\$ PSO	7. Soutien à au moins 20 projets liés à des bons d'incubation.	- Projets réalisés et entreprises démarrées grâce aux bons d'incubation délivrés dans le PSVT.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
8. Nouveau Fonds AmorChem II.	-	8. Création d'au moins cinq entreprises à partir des projets soutenus par le Fonds AmorChem II.	- Entreprises démarrées grâce au Fonds AmorChem II.	Secteur PE-MEI Fréquence annuelle
9. Nouveau fonds pour la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée.	-	9. Mise en place d'un fonds pour la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée.	- Entreprises démarrées grâce au nouveau fonds et nombre de projets réalisés.	Secteur PE-MEI Fréquence annuelle
- Suivi d'une annonce de la Stratégie (p.62).	-	- Réalisation d'une étude sur l'optimisation de la chaîne de financement de capital de risque	- Étude réalisée (page 29 de la Stratégie)	Secteur PE-MEI

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (2 de 4)

SUIVI DES RÉSULTATS IMMÉDIATS (EXTRANTS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 2 : FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVATRICES ET ASSURER LEUR CROISSANCE (2/2)				
Mesures dans l'objectif	Budget 2017-2022 et programme	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
Axe 2.2 : Le développement des entreprises performantes				
10. Promotion du savoir-faire des entreprises québécoises.	0,1 M\$ PADS ou budget MEI	10. Promotion du savoir-faire des entreprises québécoises.	– Réalisation d'un outil de promotion et d'activités de promotion, incluant un répertoire de l'offre québécoise en recherche et développement et en fabrication à contrat et des activités de maillage réalisées.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
11. Initiatives stimulant l'entrepreneuriat du milieu.	0,3 M\$ PADS	11. Au moins deux initiatives d'accompagnement d'entrepreneurs.	– Entrepreneurs et entreprises soutenues par les initiatives de mentorat et d'accompagnement.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
12. Exportation vers des nouveaux marchés.	Programme Export	12. 12 entreprises soutenues par le programme Exportation du MESI, dont cinq œuvrant dans le secteur de la fabrication à contrat.	– Nombre d'entreprises soutenues dans le programme Exportation et coût total des projets autorisés	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
13. Promotion des programmes d'aide financière auprès d'entreprises du secteur.	0,1 M\$ Budget MEI	13. Réussite de la promotion des programmes d'aide financière auprès d'entreprises du secteur.	– Outil de promotion réalisé et résultats (nombre d'entreprises nouvellement clientes).	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
Axe 2.3 : L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois				
14. Programme de prêts participatifs Biomed Propulsion (100 M\$).	25,0 M\$ FDE	14. Au moins 15 entreprises soutenues dans le programme Biomed Propulsion et effet de levier de 3 des prêts participatifs.	– Entreprises soutenues et investissement total dans les projets.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
15. Mise en place d'un fonds spécialisé en technologies médicales.	-	15. Mise en place d'un fonds spécialisé en technologies médicales.	– Mise en place et attraction du fonds.	Secteur PE-MEI et MFQ, DSVIE en coll. Fréquence annuelle
16. Identification de pistes de solutions pour le développement de « fleurons » à grand potentiel québécois dans le secteur.	0,1 M\$ Budget MEI	16. Identification de pistes de solutions pour le développement de « fleurons » à grand potentiel québécois dans le secteur.	– Mise en place d'un comité d'expert lié au Groupe d'initiative financière et compilation des résultats des travaux du comité.	DSVIE-MESI, PE-MEI et MFQ en coll. Fréquence annuelle
17. Identification des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers.	0,1 M\$ Budget MEI	17. Identification des avenues possibles pour faciliter l'accès aux marchés boursiers.	– Réalisation d'une étude sur l'accès aux marchés boursiers.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (3 de 4)

SUIVI DES RÉSULTATS IMMÉDIATS (EXTRANTS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 3 : ATTIRER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PRIVÉS				
Mesures dans l'objectif	Budget 2017-2022 et programme	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
Axe 3.1: La prospection d'investissements privés				
18. Cellule concertée de prospection d'investissements en sciences de la vie.	0,1 M\$ Budget MEI	18. Réussite de la prospection d'investissements en sciences de la vie.	- Identification de cibles de prospection par la cellule concertée de prospection d'investissements en SSV.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
19. Appui à des projets d'investissements dans des projets soutenus dans le programme ESSOR.	31,0 M\$ ESSOR	19. 100 M\$ d'investissements dans des projets soutenus dans le Programme ESSOR.	- Investissements dans les projets soutenus dans le Programme ESSOR du MESI et réalisation d'au moins un projet majeur en biofabrication.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
Axe 3.2 : La promotion du secteur québécois des sciences de la vie				
20. Soutien à un réseau de coordination de la promotion du secteur et de ses projets.	0,4 M\$ PADS	20. Réalisation du plan d'action du réseau de coordination de la promotion du secteur et de ses projets.	- Degré de réalisation du plan d'action du réseau et nombre de projets réalisés.	DSVIE-MEI et Réseau; annuel
21. Accueils d'acteurs-clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales.	-	21. Cinq accueils par an d'acteurs-clés de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales.	- Nombre d'accueils d'intervenants industriels-clés dans le domaine et résultats.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
22. Promotion du secteur des sciences de la vie dans des foires internationales.	1,4 M\$ MEI et Export QC	22. Promotion du secteur des sciences de la vie dans des foires internationales.	- Participation du Québec à la foire commerciale BIO et à la Medtech conference Advamed.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
- Suivi d'une annonce de la Stratégie en page 50.	-	- Participation d'entreprises à des activités visant le soutien à l'exportation	- Vitrines tech. soutenues dans le Programme Créativité Québec du MEI et nb. d'entreprises participantes aux vitrines technologiques	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 4 : INTÉGRER D'AVANTAGE L'INNOVATION DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1/2)				
Axe 4.1 : La création du Bureau de l'innovation en santé et en service sociaux				
23. Création du Bureau de l'Innovation en santé et services sociaux du Québec.	4,5 M\$ MSSS	23. Création du Bureau de l'Innovation en santé et services sociaux du Québec.	- Création du Bureau et activités annuelles.	MSSS Fréquence annuelle
24. Implantation d'un processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé à l'INESSS.	4,0 M\$ MSSS	24. Disponibilité d'un processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé (POETIS) à l'INESSS.	- Nombre de dossiers analysés dans le cadre du POETIS.	MSSS et INESS Fréquence annuelle
Axe 4.2 : L'accès aux marchés publics				
25. Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics.	-	25. Mise en place d'un groupe de travail pour faciliter l'accès aux marchés publics.	- État d'avancement de la mesure et travaux réalisés par le groupe de travail.	DSVIE-MEI Fréq. en 2021-2022

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (4 de 4)

SUIVI DES RÉSULTATS IMMÉDIATS (EXTRANTS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EXTRANTS DANS L'OBJECTIF 4 : INTÉGRER D'AVANTAGE L'INNOVATION DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2/2)				
Mesures dans l'objectif	Budget 2017-2022 et programme	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
Axe 4.3 : Le soutien à l'évaluation en situation réelle de soins				
26. Mise en place de l'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen, avec la collaboration de l'entreprise Janssen.	0,5 M\$ Fonds spéciaux ISPEM	26. Mise en place de l'initiative Partenariat Innovation Québec-Janssen.	– Projets réalisés dans le domaine et coût total.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
27. Mise en place du Fonds de soutien à l'innovation en santé et services sociaux (FSISSS).	18,0 M\$ PSO	27. Mise en place du Fonds de soutien à l'innovation en santé et services sociaux (FSISSS).	– Projets réalisés et investissements générés (fréquence de mesure annuelle).	Secteur SI-MEI, MEDTEQ et MSSS
Axe 4.4 : Un accès plus rapide aux médicaments				
28. Amélioration du processus d'évaluation et d'inscription des médicaments.	1,0 M\$ MSSS	28. Amélioration du processus d'évaluation et d'inscription des médicaments.	– Réalisation et description des améliorations dans le processus d'évaluation et d'inscription des médicaments.	MSSS Fréquence annuelle
– Suivi d'une annonce de la Stratégie (p. 62).	-	– Création du groupe de travail « Avantage Québec ».	– Degré d'avancement de la création du groupe travail « Avantage Québec »	DSVIE-MEI Fréquence annuelle

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (1/2)

SUIVI DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (EFFETS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EFFETS DANS L'OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET EN INNOVATION DANS L'ENSEMBLE DES SCIENCES DE LA VIE				
Description de l'objectif	Cadre financier 2017-2022	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
<ul style="list-style-type: none"> L'objectif compte cinq mesures à mettre en place qui touchent le partage des risques en recherche et en innovation avec le secteur privé et la valorisation des atouts du réseau de la santé et des services sociaux pour attirer plus d'investissements privés. Deux autres mesures d'appui sont prévues : soutien à l'IRCM et appui à IRICoR. Les budgets proviennent du PSR. Aucun résultat immédiat (extrait) n'est visé, mais les budgets doivent contribuer à l'atteinte des deux cibles de l'objectif. 	95,1 M\$ dont : <ul style="list-style-type: none"> 90,1 M\$ pour cinq mesures 5,0 M\$ pour l'IRCM et IRICoR 	29. D'ici 2022, être la province canadienne attirant le plus d'investissements en recherche clinique.	<ul style="list-style-type: none"> Montant des investissements en recherche clinique. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
		30. D'ici 2027, être la province canadienne attirant le plus d'investissements privés en recherche.	<ul style="list-style-type: none"> Montant des investissements privés en recherche. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
EFFETS DANS L'OBJECTIF 2 : FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVATRICES ET ASSURER LEUR CROISSANCE				
<ul style="list-style-type: none"> L'objectif compte douze mesures à mettre en place qui touchent l'amorçage et le démarrage d'entreprises, le développement des entreprises performantes et l'émergence de nouveaux fleurons québécois. 	49,0 M\$	31. D'ici 2022, démarrage et croissance de 40 entreprises grâce aux interventions réalisées.	<ul style="list-style-type: none"> Dénombrement des entreprises démarrées et en croissance. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
		32. D'ici 2027, développement de cinq fleurons à grand potentiel.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance des entreprises soutenues. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
EFFETS DANS L'OBJECTIF 3 : ATTIRER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PRIVÉS				
<ul style="list-style-type: none"> L'objectif compte cinq mesures à mettre en place qui touchent la prospection d'investissements privés et la promotion du secteur québécois des sciences de la vie à l'échelle internationale. 	32,9 M\$	33. D'ici 2022, attraction de 500 millions de dollars dans des projets industriels.	<ul style="list-style-type: none"> Montant des investissements privés dans les projets industriels. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
		34. D'ici 2022, attraction d'au moins un projet majeur de biofabrication.	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en biofabrication et nombre de projets. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
		35. D'ici 2022, cinq accueils d'acteurs clés par année menant à au moins dix projets de collaboration ou d'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> Accueil d'acteurs clés et nombre de projets. 	DSVIE-MEI Fréquence annuelle

ANNEXE 2

PLAN DE SUIVI DES EXTRANTS ET DES EFFETS DE LA SQSV, 2017-2022

Tableau A.2 (2/2)

SUIVI DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (EFFETS) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

EFFETS DANS L'OBJECTIF 4 : INTÉGRER DAVANTAGE L'INNOVATION DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX				
Description de l'objectif	Cadre financier 2017-2022	Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
<ul style="list-style-type: none"> L'objectif compte six mesures à mettre en place qui touchent la création du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux, l'accès aux marchés publics, l'évaluation en situation réelle de soins et l'accès plus rapide aux médicaments. 	28,0 M\$	Cinq vitrines technologiques en moyenne par année d'ici 2022.	Nombre de vitrines technologiques réalisées par année.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
		Douze évaluations en situation réelle de soins en moyenne par année entre 2018 et 2022.	Nombre d'évaluations démarrées par année.	Secteur SI-MEI Fréquence annuelle
		Synchronisation des recommandations d'inscription de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et de celles de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé pour que l'écart moyen entre les deux soit d'un mois maximum.	Délai entre les inscriptions des recommandations des deux organisations.	MSSS-MEI Fréquence annuelle
		Avoir débuté l'évaluation par l'INESSS d'au moins cinq médicaments par année, avant la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada.	Nombre de médicaments par année dont l'évaluation a débuté avant la délivrance de l'avis de conformité.	MSSS-MEI Fréquence annuelle
		Réduction du délai entre la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada et le remboursement par le gouvernement du Québec.	Variation du délai entre l'avis de conformité de Santé Canada et le remboursement par Québec.	MSSS-MEI Fréquence annuelle

Tableau A.3

SUIVI DES RÉSULTATS ULTIMES (RETOMBÉES) DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE

Résultats visés (cibles)	Indicateurs	Porteurs et fréquence du suivi
41. D'ici à 2027, au moins le 5 ^e rang parmi les pôles nord-américains du secteur des sciences de la vie.	– Rang dans le palmarès nord-américain de l'industrie de pointe des sciences de la vie.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle
42. D'ici à 2022, attraction de 4 G\$ d'investissement privé.	– Montant des investissements privés dans le secteur des sciences de la vie.	DSVIE-MEI Fréquence annuelle



economie.gouv.qc.ca